
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt et unième séance – Mercredi 18 octobre 2017, à 20 h 35

Présidence de M. Jean-Charles Lathion, président

La séance est ouverte à 20 h 35 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif, *M^{me} Christina Kitsos* et *M. Gazi Sahin*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M^{me} Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 5 octobre 2017, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 octobre et mercredi 18 octobre 2017, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. A la demande d'un grand nombre de conseillers municipaux, le bureau s'est concerté et a décidé d'entamer durant cette séance le troisième débat sur le rapport PR-1208 A. (*Protestations.*)

4. Questions orales.

Le président. Je profite du retour de certains conseillers administratifs pour leur demander s'ils ont les réponses qui avaient été promises pour aujourd'hui. Apparemment, il n'y a pas de réponses... Monsieur Rémy Pagani...

M. Rémy Pagani, maire. Les réponses qui devaient être rendues, notamment à la question de M. Schnebli concernant un défilé, seront fournies, sur la base d'une note, par M. le conseiller administratif Guillaume Barazzone après les vacances.

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 novembre 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 343 100 francs destiné aux travaux d'aménagement du U cyclable rive gauche (PR-1208 A)¹.

Troisième débat

M. Pierre de Boccard (LR). Je crois qu'il est bon de demander un troisième débat sur ce sujet. Moi je suis très demandeur, car je suis un cycliste, je me balade tous les jours à vélo depuis que j'ai 10 ans et j'ai toujours eu dans l'idée que Genève n'était pas faite pour les cyclistes, alors que c'est une ville qui devrait vivre avec le cyclisme, où le cycliste devrait vivre à côté des piétons, des voitures et des Transports publics genevois. Malheureusement, qu'est-ce qu'on voit?

M. Pagani a mis un coup de peinture dans toutes les zones 30 km/h. Je les apprécie parce qu'il est vrai que je prenais souvent les zones 30 à contresens en ville de Genève... Mais disons, on voit que tout ce qui est créé – on a décidé de mettre des gribouillis par terre – permet de se donner bonne conscience et de dire que l'on crée des zones cyclables sécurisées. Or, dans le cas de figure, j'ai presque l'impression, comme M. Pierre Gauthier l'a dit, que c'est plutôt une machination pour que les cyclistes blessent des piétons.

Quand vous baladez du Port Noir jusqu'au Jardin anglais, vous devez pratiquement planter les freins à chaque feu, car vous vous demandez si vous n'allez pas blesser un cycliste ou même le tuer. A chaque fois c'est comme ça, je le vois comme ça, et ça va être la même chose dans ce projet-ci. Quand vous arrivez au Jardin anglais, vous vous retrouvez face à la pire chose pour un cycliste. Ou presque... C'est l'inattendu, c'est l'humain. (*Remarque.*) Quand un humain est à côté de vous, ce n'est pas comme avec une voiture. Il y a des règles de circulation, on met un clignotant... (*Remarque.*) Certains ne le mettent pas mais on sait quoi faire. Un piéton peut se jeter... (*Remarque.*) Est-ce possible, Monsieur le président, qu'on arrête de me lancer des phrases à chaque fois que je prends la parole?

Le président. Oui, s'il vous plaît, on écoute l'orateur... Si on a des choses à dire, on essaie d'aller dans les salles attenantes. Merci de continuer, Monsieur de Boccard.

¹ Rapport, 3096.

M. Pierre de Boccard. On arrivera à une vraie folie au Jardin anglais. On aura les piétons et les cyclistes mais avec une priorité donnée aux cyclistes, de sorte que les cyclistes iront encore plus vite. On se retrouvera donc avec des cyclistes et des piétons qui vont se taper dessus. Je ne sais pas d'où ce Conseil municipal a eu l'idée d'accepter un tel projet, car il va provoquer des accidents avec blessés et il ne va pas avantager le cycliste dans son déplacement.

Je demande vraiment à ce Conseil municipal de réfléchir à nouveau, car je pense qu'on pourrait faire d'autres projets. De l'argent sera dépensé pour le développement de la rade qu'on peut avoir et qui est souhaité par M. Guillaume Barazzone. Pourquoi dépenser maintenant de l'argent alors qu'on pourrait vraiment repenser tout ce qui pourrait être fait dans cette question du U cyclable, en faisant passer les cyclistes de la rive gauche à la rive droite sans avoir à mélanger les touristes, les piétons, les cyclistes et même les voitures. C'est ce qu'on avait fait avant.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne comprends pas pourquoi on se précipite avec ce troisième débat, puisqu'une grande majorité de ce Conseil municipal en tout cas n'était pas favorable à cette solution... (*M^{me} Albane Schlechten discute au perchoir.*)

Le président. Excusez-moi, Monsieur Sormanni... Je vous demanderais de vous tenir au-delà du perchoir, s'il vous plaît, Madame Schlechten, et d'écouter les orateurs... Monsieur Sormanni, vous avez la parole.

M. Daniel Sormanni. Je ne comprends pas cette précipitation pour voter un projet qui n'est pas bon, qui n'est pas abouti. C'est comme tout à l'heure avec les points d'eau... Personne n'était satisfait de la solution proposée, mais tout le monde a voté comme un seul homme. Ce n'est pas du boulot! On fait du «bullshit», passez-moi l'expression, que je mets entre guillemets... Ce n'est pas le boulot de ce Conseil municipal.

Ce n'est pas la première fois, ce n'est pas la deuxième fois... C'est déjà la deuxième fois ce soir, il y en a eu de nombreuses autres avant, il y en a de plus en plus et, comme par hasard, ça concerne évidemment toujours le département des constructions et de l'aménagement, puisqu'il fait l'essentiel des propositions, c'est une réalité. Pourquoi est-ce qu'on s'évertue à présenter au Conseil municipal des projets qui ne sont pas aboutis, qui sont mal préparés, mal ficelés, que l'on doit voter à l'arrache, et ensuite ça repart dans les commissions...? Non! Stop! On ne veut plus voter ce genre de projet à l'arrache! Stop à l'idéologie!

On est là pour faire des choses pour la population, pas pour faire des projets qui ne tiennent pas la route! Moi je ne comprends pas cette majorité qui se précipite dans des projets qui ne sont pas aboutis ni coordonnés avec le magistrat cantonal démocrate-chrétien. Je ne comprends pas non plus la position du Parti démocrate-chrétien ce soir dans cette enceinte. Finalement, vous lui tirez une balle dans le pied, Mesdames et Messieurs! Nous aussi nous nous tirons une balle dans le pied... Nous jetons de l'argent par la fenêtre et nous ne réalisons pas ce que nous devrions faire. (*Remarque de M. Jeanneret.*) Je suis désolé, Claude, si je te casse les oreilles...

Le président. S'il vous plaît, un instant, Monsieur... Je demande le silence dans la salle. Cela étant, modérez-vous, Monsieur Sormanni, il ne sert à rien de s'énerver... Je crois que nous avons le temps de vous entendre calmement. Donc, *keep calm*, comme on dit.

M. Daniel Sormanni. Je ne m'énerve pas, je parle fort, ce n'est pas tout à fait la même chose...

Je ne comprends pas cette façon de voir. Oui, il faut créer des pistes cyclables sécurisées, qui soient en site propre aussi, non pas du cheni qui n'est pas sécurisé... Peindre des lignes dans des parcs, sur des trottoirs, sur des routes ou dans des endroits où passent les piétons n'a pas de sens. Ce n'est pas cela, créer des pistes cyclables sécurisées en site propre. Ce que vous avez envie de faire, c'est juste du cheni à la petite semaine parce que c'est votre idéologie. Vous êtes à côté de vos pompes...

Il serait peut-être temps que vous vous réveilliez et que vous arrétiez de voter des choses inutiles et de dépenser l'argent de la collectivité pour rien du tout. Ce projet ne tiendra pas la route parce que vous ne connaissez pas le résultat – évidemment, ça vient de démarrer – de ces traçages cyclistes sur le pont du Mont-Blanc, du bilan qui en sera tiré. Est-ce qu'on va continuer dans cette voie? Je pense que c'est une erreur, un d'avoir encore enlevé d'un côté 1,5 m de chaussée, deux d'avoir mis les cyclistes là où passent les piétons de l'autre côté. On fait de nouveau la connerie qu'on n'arrête pas de faire depuis quinze ans en ville de Genève! Je pense qu'il serait temps de réfléchir un peu. Alors, non d'une pipe, faisons cette passerelle finalement! Mais pas une passerelle à 30 millions telle que vous nous la proposez!

Le président. Vous avez épuisé votre temps de parole, Monsieur Sormanni...

M. Daniel Sormanni. Je conclus tout de suite; cela étant, Monsieur le président, je ne pense pas que le temps soit limité, n'est-ce pas... Je crois qu'il faut savoir un peu raison garder. Alors temporisons, attendons la fin de cette expérience et renvoyons cette proposition en commission – j'en fais à nouveau la proposition dans ce troisième débat, Monsieur le président, car c'est mon droit le plus strict. J'ai dit. (*Applaudissements.*)

M^{me} Patricia Richard (LR). Quelle sortie, Monsieur Sormanni! Je suis tellement d'accord avec vous, et mon groupe aussi... Certains d'entre vous m'ont dit: «Qu'est-ce que tu vas demander le troisième débat?» Eh bien, nous, nous pourrions dire, le jour où il y aura un accident, que nous aurons au moins essayé d'aller jusqu'au bout. Nous demandons à nouveau, avec le Mouvement citoyens genevois, le renvoi de cet objet en commission de l'aménagement et de l'environnement. On saura au moins quel est le résultat du test actuel sur le pont du Mont-Blanc.

Mais là on vote à l'aveugle! On vote à l'aveugle depuis des semaines et des mois, car on n'a entendu qu'une chose à la commission de l'aménagement et de l'environnement: que le projet n'était pas abouti, qu'on se demande pourquoi le magistrat ne fait pas une autre proposition... Mais on veut le voter ici en séance plénière pieds et poings liés... On y va, on vote, on accepte... Mais qui sommes-nous dans cette enceinte? Une chambre d'enregistrement? Nous ne pouvons plus avoir nos propres opinions? On est en train de décider de mettre la santé de la population en jeu, c'est ce qu'on fait! Ceux qui accepteront ce soir ce U cyclable en l'état accepteront de mettre en jeu la vie de la population, sa santé, son intégrité physique, puisque ce que vous proposez, Monsieur Pagani – il est là... –, est de mettre les personnes en danger. Vous n'êtes même pas fichu d'être d'accord avec le Canton! On a assez régulièrement d'auditions contradictoires, entre autres sur ce dossier, on nous dit qu'il faut l'accepter et on nous reproche d'avoir demandé le troisième débat... Nous, nous le disons, nous le répétons, nous le martelons, cet aménagement mettra en péril physique la santé des gens, c'est un danger. On aimerait que ça vous rentre dans le crâne, Mesdames et Messieurs...

Nous aimerions des propositions un peu cohérentes. Quand on voit que même le magistrat n'est pas convaincu de ce qu'il nous présente – je le dis parce qu'il n'est pas fichu de monter au créneau pour son projet – on se dit qu'il y a un énorme problème dans cette ville, en tout cas au niveau du département des constructions et de l'aménagement. Tant qu'on aura des projets pourris, je suis désolée, nous les refuserons.

Le président. J'ai reçu une motion d'ordre de M. Alfonso Gomez qui demande le débat accéléré. (*Protestations.*)

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 41 oui contre 30 non.

Le président. Je vous rappelle que seule une personne par groupe peut s'exprimer pendant sept minutes. Je passe la parole à M. Rémy Pagani.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous pouvez me tirer dessus, c'est entre guillemets «de bonne guerre» et les alouettes partent en ce moment... Madame la conseillère municipale, j'ai du respect pour vous, mais quand vous dites que ce sont des projets «pourris», vous insultez tous les fonctionnaires! (*Protestations.*) Oui, continuez... Ces fonctionnaires se dévouent au bien public.

Le président. Monsieur Pagani, je vous en prie...

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le président...

Le président. Je demande le silence dans cette salle. Vous avez tous prêté serment, et nous sommes là pour défendre les intérêts de la République. Nous sommes là aussi pour respecter les avis des uns et des autres. Je vous en prie, restez calmes, écoutez les orateurs, ça ira beaucoup mieux pour la suite des débats et nous pourrions aborder tout à l'heure les objets dont vous avez accepté l'urgence. Monsieur Pagani, on attend que la salle se calme, et je vous laisserai conclure... Madame Salerno, j'ai demandé le silence... Continuez, Monsieur Pagani...

M. Rémy Pagani, maire. Ces fonctionnaires sont venus présenter le projet de piste cyclable. Je n'ai pas pris la parole jusqu'ici pour le défendre parce que je trouvais qu'il ne valait pas la peine de prendre la parole sur un projet qui me paraissait sensé. Je le ferai tout à l'heure... Cela étant, les fonctionnaires sont venus présenter ce projet à deux reprises, à trois même. Ils ont tenu compte de l'ensemble des desiderata des commissaires, ils ont bossé sur tous les problèmes qui avaient été soulevés à raison, Madame Richard, que vous aviez soulevés, car vous faites partie de la commission de l'aménagement et de l'environnement. Vous n'en faites d'ailleurs pas partie, alors c'est encore pire.

J'étais présent. Ces fonctionnaires ont rapidement fait des propositions qui étaient sensées, cohérentes et en ligne avec ce que vous aviez demandé. Alors, si vous permettez, moi je dois les défendre, je trouve qu'ils ont fait du très bon

travail. Je travaille avec eux depuis dix ans et, chaque matin quand je me lève, je me réjouis d'aller travailler avec eux, car ils déploient une énergie considérable. Vous ne la voyez peut-être pas, mais je peux vous garantir, j'en suis témoin, que même si ces fonctionnaires-là sont soi-disant bien payés – et beaucoup de personnes dans cette république devraient l'être aussi bien qu'eux –, ils donnent tout leur temps et même peut-être plus que nécessaire. Donc, s'il vous plaît, protégez-les comme je les protège.

M. Eric Bertinat (UDC). Hier, je suis intervenu pour souligner le paradoxe du soutien des groupes qui, dans le même temps, critiquent un projet, en l'occurrence le projet de plan localisé de quartier à l'avenue Giuseppe-Motta, chemin du Pré-Cartelier. Tout le monde a dénoncé les problèmes de bruit qui se posaient, mais a fini par accepter ce projet, ressortant des vieilles lunes: il faut absolument construire, donc on construit même si on se rend compte que c'est mal adapté...

Ce fameux U pour les pistes cyclables est pratiquement similaire. Nous avons bien vu en commission que ça n'allait pas. Tous les partis ont vu que ça n'allait pas! Tous les partis ont vu que ce qui était proposé était extrêmement dangereux. Mais on retombe sur ces fameuses vieilles lunes: il faut créer des pistes cyclables, alors on crée des pistes cyclables... C'est une grave erreur, ce projet est extrêmement dangereux, et on risque de le payer cher quand il y aura des accidents. De la même manière que chacun se renvoie la patate chaude quand des noyades surviennent malheureusement au bord du Rhône, on sera tous là à rappeler nos positions respectives s'il y a des accidents sur ces tronçons. Il faut donc vraiment faire attention à cela.

Ce qu'on nous propose n'est pas abouti. Ce n'est même pas moi qui vous le dis, je me permets de relever ce petit passage du rapport juste avant le vote final: «Une commissaire du Parti démocrate-chrétien ajoute être fatiguée de l'attitude de M. Pagani qui présente des projets de plus en plus bancals. Elle mentionne qu'elle s'abstiendra.» Or, qu'est-ce qu'on voit aujourd'hui? Que le Parti démocrate-chrétien vote pour les pistes cyclables parce qu'il faut voter pour les pistes cyclables, n'est-ce pas, même si c'est extrêmement dangereux...

S'il vous plaît, moi je suis très favorable à ce que nous refusions ce projet, au pire à le renvoyer en commission pour l'étudier une nouvelle fois. Mais tel qu'il nous est présenté, c'est *niet*, c'est beaucoup trop dangereux, on n'en veut pas.

Le président. Je vous rappelle que nous sommes en débat accéléré. Pour les Verts, j'ai M. Simon Gaberell et M. Alfonso Gomez. Qui prend la parole? C'est M. Simon Gaberell...

Proposition: aménagement du U cyclable rive gauche

M. Simon Gaberell (Ve). Merci, Monsieur le président. Je remercie M. Bertinat pour cette prise de parole un peu plus calme que celle de ses prédécesseurs. Je ne sais pas ce que le Parti libéral-radical et le Mouvement citoyens genevois ont mangé ce soir, mais il semble que le vélo provoque une excitation généralisée. (*Exclamations.*) J'en suis très content, par ailleurs...

Le président. Adressez-vous au président...

M. Simon Gaberell. Je m'adresse à vous, Monsieur le président... Je me permets en préambule de revenir sur certains des propos qui ont été tenus... (*Brouhaha.*) Est-ce que je pourrais obtenir le silence sur ma gauche du côté du Parti libéral-radical – vous transmettez, Monsieur le président, s'il vous plaît?

Le président. On attend que les gens se calment. Dès que vous aurez obtenu le silence et le respect aussi, vous pourrez continuer, Monsieur Gaberell...

M. Simon Gaberell. Je me permets de revenir sur certains des propos qui ont été tenus, notamment sur le fait que ce projet a été travaillé «à l'arrache», qu'il était «pourri» même. Je tiens à dire, vous transmettez à M. Sormanni, Monsieur le président, que ce projet prétendument travaillé à l'arrache a été étudié en commission le 31 janvier, le 21 février, le 28 février, le 9 mai et encore le 5 septembre. Nous avons procédé à un certain nombre d'auditions, nous avons eu toutes les réponses.

Nous avons renvoyé ce projet à M. Pagani parce que nous n'étions effectivement pas satisfaits. Les réponses que la commission de l'aménagement et de l'environnement avait demandées ont été apportées par les services de M. Pagani, il en résulte le projet qui sort aujourd'hui. Ne venez donc pas me dire qu'il a été travaillé à l'arrache, car je crois que c'est l'un des projets que nous avons le plus travaillé, discuté, revu et corrigé depuis plus de six mois à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Cette affirmation est donc totalement erronée.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ah, il est mauvais quand même... (*Rires.*)

M. Simon Gaberell. M. Spuhler déclare que c'est un projet que nous soutenons sans enthousiasme. Oui, Monsieur Spuhler, effectivement, je soutiens ce projet sans enthousiasme. Pourquoi? (*Exclamations.*)

Le président. Vous vous adressez au président, Monsieur Gaberell... Inutile d'interpeller les gens dans la salle.

M. Simon Gaberell. Je m'adresse à vous, Monsieur le président, je vous ai demandé de transmettre à M. Spuhler... Pourquoi est-ce que je soutiens ce projet sans enthousiasme? Parce que si j'étais enthousiaste, il y aurait dans cette ville des pistes cyclables continues et sécurisées qui permettent à tout un chacun de prendre son vélo, d'aller d'un point à un autre, de travailler avec son vélo en toute sécurité. On ne parlerait plus de petite piste cyclable, de pot de peinture et de cohabitation entre piétons et cyclistes... Ce Conseil municipal soutiendrait le vélo comme un mode de déplacement à part entière autant que la voiture.

Si j'étais enthousiaste, Monsieur le président, je me soucieraient également des accidents des cyclistes, qui sont constamment dans le trafic, dans la pollution et qui sont empêchés par les voitures de passer sur les pistes cyclables parce que les voitures empiètent dessus. Si j'étais enthousiaste, Monsieur le président, j'aurais une ville où l'on peut se déplacer à vélo de manière tranquille, sécurisée, où la cohabitation des différents modes serait assurée pour tout un chacun. Si j'étais encore enthousiaste, Monsieur le président, c'est que justement nous pourrions avoir une ville dans laquelle les nuisances sonores, les nuisances liées à la pollution sont moindres précisément parce que la population pourrait emprunter beaucoup plus les transports publics, puisque ceux-ci seraient sécurisés.

Je ne suis pas enthousiaste, Monsieur le président, parce que c'est malheureusement un projet de compromis. Je déplore également que nous ne soyons pas à Copenhague car, aujourd'hui à Genève, il n'y a pas de volonté politique suffisante pour avancer sur les projets vélo, c'est malheureusement la raison pour laquelle nous sommes obligés de faire des compromis. (*Applaudissements.*)

Je répondrai encore au Parti libéral-radical, qui déclare ce projet dangereux en termes de sécurité. Je crois qu'on se fourvoie complètement, car ce projet est un plus au niveau de la sécurité. Je ne sais pas si vous l'avez bien lu, mais il permet d'aménager une piste cyclable à double sens le long des Eaux-Vives. Il permet donc à la fois de séparer les flux cyclistes des flux piétons et les flux cyclistes des voitures, afin de permettre une cohabitation en toute sécurité de ces trois modes de transport.

Ce projet tel que révisé par la commission de l'aménagement et de l'environnement permet également, à la demande de la commission, de faire un marquage au sol pour l'entrée des cyclistes le long du Jardin anglais sur le côté le moins emprunté par les piétons, là où il y a une largeur de plus de 4 m. Ce marquage au sol permet ainsi une cohabitation sur cette petite portion du Jardin anglais que je qualifierais de plutôt bonne entre les piétons et les cyclistes.

Proposition: aménagement du U cyclable rive gauche

Grâce à ce projet sorti de la commission de l'aménagement et de l'environnement et sur lequel ont travaillé les services de M. Pagani, tous les passages pour piétons le long des Eaux-Vives seront révisés pour permettre la traversée des piétons en toute sécurité et l'arrêt des cyclistes quand les feux seront au vert pour les piétons. J'aimerais bien que ce soit noté parce que tout le monde nous parle de piétons en situation d'insécurité. Au contraire, ce projet est un plus pour la sécurité des piétons, des cyclistes et, au final, de tous les usagers.

M. Daniel Sormanni. Mais non...

M. Simon Gaberell. Vous pouvez dire: «Mais non», Monsieur Sormanni, vous transmettez, Monsieur le président... M. Sormanni n'était pas en commission, et peut-être qu'il a mal lu le rapport, car c'est un fait, c'est le cas aujourd'hui.

Je répondrai encore au groupe de M. Spuhler sur la question de la «bancalité» de ce projet. Effectivement, j'ai déclaré que ce projet était bancal. Pourquoi ai-je déclaré que ce projet était bancal? Parce qu'il nous manque toute une partie du projet. Il nous manque la traversée du pont du Mont-Blanc, et elle sera extrêmement problématique... Parce qu'il nous manque le U cyclable sur la rive droite, auquel on s'intéresse et pour lequel nous aimerions connaître les solutions qui seront proposées. Le projet sur lequel nous voterons aujourd'hui n'est pas bancal. Ce qui est bancal, c'est l'absence de vision globale sur les problématiques liées à la traversée du Jardin anglais, à la traversée du pont du Mont-Blanc et sur ce qui sera fait sur la rive droite. C'est pourquoi j'ai utilisé ce qualificatif. Le projet sur lequel nous devons voter aujourd'hui et que je vous invite à accepter n'est pas du tout bancal. Il assure une continuité cyclable sur la rive gauche pour les cyclistes, il assure la sécurité des piétons à tous les passages pour piétons, il assure un parcours sécurisé continu de la Nautique à Vésenaz et au Jardin anglais pour tous les cyclistes. Ne venez donc pas nous dire que nous sommes en train d'amoindrir la sécurité des différents modes de transport.

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal...

M. Simon Gaberell. Je vais conclure, Monsieur le président... Avec ce projet, nous avons plutôt un plus en termes de sécurité. Ce projet n'est pas bancal mais il suscite malheureusement un enthousiasme effectivement modéré, car je crois que nous sommes encore en ville de Genève dans une vision des années 1950, 1960, où la voiture est toute-puissante. Nous ne parvenons pas, bien que nous

critiquions toujours le bruit et la pollution, à faire de la place dans cette ville où nous vivons à d'autres modes de transport plus respectueux de l'environnement. (*Applaudissements et huées.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Sormanni, Monsieur Jeanneret, si vous avez des choses à vous dire, vous pouvez aller dans la salle attenante, je vous en prie... La parole est à M. François Bärtschi pour le Mouvement citoyens genevois.

M. François Bärtschi (MCG). Merci, Monsieur le président. Pour commencer, il faudrait ne pas laisser M. Pagani continuer à prendre en otage ses fonctionnaires, se cacher derrière eux en disant que ce n'est pas lui qui est conseiller administratif, que ce sont ses fonctionnaires qui font son travail. Je ne savais pas que c'était un fantôme, je le découvre... Je découvre beaucoup de choses, vous savez noyer le poisson, Monsieur le magistrat... Je me demande si la rade n'est pas trop petite, tellement vous noyez le poisson... C'est un véritable marché aux poissons que vous mettriez là-dedans... Vous feriez mieux, Monsieur Pagani – vous transmettez, Monsieur le président –, d'engager des résidents genevois plutôt que d'engager à la pelle des frontaliers permis G...

Le président. Revenez au vélo et à la piste cyclable, Monsieur Bärtschi...

M. François Bärtschi. J'en reviens à la piste cyclable parce que c'est aussi en relation avec ça.

Cette piste cyclable est mal conçue, tout le monde l'a reconnu d'une manière ou d'une autre. Il ressort que tout le monde a fait des remarques en commission. On a un mélange piétons-cyclistes parce que les pistes cyclables sont mal conçues, c'est le gros problème dans lequel on se trouve avec ce projet. On parlait déjà il y a une vingtaine d'années de ces pistes cyclables, qui étaient parfois plus dangereuses que lorsqu'elles étaient absentes. On disait en tout cas qu'elles étaient mal conçues. A prix d'or, d'ailleurs, parce que c'est toujours à prix d'or quand on voit toutes les sommes qui ont été dépensées pour un résultat qui est tout de même souvent assez déplorable, pour ne pas dire dans certains cas assez minable.

On s'étonnera également que le Parti démocrate-chrétien se retrouve en opposition par rapport à son magistrat cantonal et qu'il vote les yeux fermés... (*Brouhaha.*) Pourquoi? Parce que le vélo, c'est un peu quelque chose de sacré. Il

y avait le dieu Voiture... Pour certains, il y a maintenant un dieu de substitution qui s'appelle Vélo. C'est dommage. C'est dommage d'en rester à une vision tout à fait irrationnelle alors qu'il y a des vies à sauver. Il faut améliorer la vie quotidienne des habitants de notre canton. C'est cela qui devrait véritablement être l'enjeu, en dehors de tout enjeu politicien, des «politicailleries» dans lesquelles on s'enfoncé.

Le renvoi en commission est une évidence. C'est ce qu'on devrait faire, c'est ce que toute personne un peu sensée dans cette enceinte devrait faire, et je vous conseille d'aller dans cette direction. Réfléchissez, ne pensez pas uniquement à vos petits avantages en vous disant que vous aurez quelques voix par-ci par-là. Cette façon de faire a un côté un peu misérabiliste. Il faut pourtant bien se rendre compte du danger que peut représenter le vélo – on s'en est rendu compte tout récemment d'ailleurs...

Une voix. Pour les piétons...

M. François Bärtschi. Pour les piétons notamment, car un piéton est mort. Je crois qu'il faut aussi avoir un peu de décence vis-à-vis de certaines victimes. Il faut penser à toutes les personnes âgées qui sont renversées sur des trottoirs, à ce danger réel qui devient parfois même plus important que le danger que représentent les voitures en ville. Elles sont d'ailleurs expulsées de la plupart des axes. Ça, c'est aussi une logique parce que la mobilité change. On a laissé tellement d'axes aux transports publics qu'il est difficile maintenant de laisser assez d'espace pour les vélos, pour les piétons également. On a fait le choix il y a quelques dizaines d'années – des mauvais choix – de tout mettre en surface au niveau des transports publics, alors qu'il y avait des solutions souterraines. Mais enfin, voilà, on multiplie les erreurs, on n'en tient malheureusement jamais compte et on se trouve dans des impasses, puisque plus on met d'argent, moins les difficultés sont résolues. C'est ça le problème. On se donne bonne conscience, on fait un raisonnement à la petite semaine, on pense à ce qui sera fait dans les mois qui suivent, dans l'année...

On n'a pas de vision à long terme de ce qui devrait être fait pour améliorer de manière tout à fait concrète la vie des gens. C'est pourtant cette vision qu'on devrait avoir. On parle de mobilité douce... Parlons du dernier fait divers... un cycliste a renversé un piéton. C'est vraiment une mobilité d'une extrême douceur... Je crois qu'il faut changer de concept. Il faut avoir une vision beaucoup plus centrée sur le citoyen et arrêter ces combats d'une autre époque... anti-voiture, pour les transports publics, pour le vélo. Tous ces moyens de transport doivent être examinés de manière intelligente hors de ces conflits postmarxistes de mondes hégéliens où il y a les bons d'un côté, les méchants de l'autre. Je parle

de mondes hégéliens... C'est trop simple, c'est plutôt le Far West... C'est le Far West! Il y a les bons d'un côté, les méchants de l'autre. Bien sûr, les autres, ce sont les méchants et soi-même, on est les bons. Sartre disait: «L'enfer, c'est les autres.» On en est malheureusement là. Je crois qu'il faut avoir un peu de raison et renvoyer ce texte en commission. C'est le meilleur sort qu'on puisse lui réserver.

M. Olivier Gurtner (S). Je reviendrai sur quelques interventions qui me paraissent assez intéressantes. Du côté du Parti libéral-radical, j'entends qu'il y a des problèmes avec les vélos. C'est vrai, il y a des problèmes de mise en danger sur la voie publique, sur la voirie... C'est vrai. J'entends du Mouvement citoyens genevois qu'il faut des pistes cyclables sécurisées. C'est vrai. J'entends de l'Union démocratique du centre qu'il faut éviter qu'il y ait des accidents sur la voirie, c'est vrai. Sur la question de la passerelle, on nous dit qu'il vaut mieux attendre. Très bien... Attendons et faisons peut-être comme à Plainpalais que le projet se termine. Fermons tous les marchés, fermons le marché aux puces, ne faisons plus d'activités, arrêtons les activités du skate-park. Attendons et surtout ne faisons rien...

Par rapport à la sécurité des piétons, je cite l'excellent argument de mon collègue Gaberell, qui a répondu à ceux qui à raison insistent sur la sécurité des piétons que ce projet a précisément pour but de séparer les piétons et les vélos. Pour avoir pris un certain nombre de fois ce pont du Mont-Blanc à vélo par la voirie, je peux vous dire que le danger est caractérisé. Je me permets à ce titre de saluer sincèrement le test de piste cyclable lancé par le conseiller d'Etat Luc Barthassat. Ce n'est pas un projet parfait, ce n'est pas le projet du siècle. Ça tombe bien, celui-ci non plus, ce n'est pas grave...

Sur la forme cependant, je tiens à souligner la qualité de ce débat, qui est proche des pâquerettes pour ne pas dire en dessous. J'entends le mot «connerie», j'entends dire que le magistrat «n'est pas fichu» de venir ici défendre son projet alors qu'il était juste là... J'entends: «Occupe-toi de tes fesses...», j'entends des huées, des gens qui ne sont pas foutus de respecter – je le dis comme ça – la qualité du débat, les interlocuteurs. Excusez-moi, mais quelle est l'image que nous donnons ici? Qui sommes-nous pour nous comporter ainsi? Cette attitude, Mesdames et Messieurs, qu'on soit pro-cycliste, pro-voiture ou ce que vous voulez, me fait honte. (*Applaudissements et huées.*) Libre à ceux du fond de la classe de continuer à s'amuser et à huer... (*Remarque de M. Sormanni.*) Ce projet n'est pas parfait, c'est vrai. Il a été discuté, il y a eu des auditions, il y a eu cinq séances. Je vous propose effectivement d'aller de l'avant et de voir ce que M. Barthassat proposera, au terme de son test, pour ce pont du Mont-Blanc.

Je reviens sur le fond... J'ai entendu qu'on était sur des moyens de transport à la petite semaine, sur des prises de position qui n'intègrent pas le long terme, des

Proposition: aménagement du U cyclable rive gauche

choix individualistes... Eh bien, je suis désolé de dire à ceux qui soutiennent la position qui est la leur que le vélo, oui, est écolo, que la voiture, oui, pollue, que les transports publics, oui, sont des moyens de transport responsables. Vous pouvez dire ce que vous voulez à ceux qui sont en face, à un moment il faut ouvrir les yeux. Le Parti socialiste acceptera cette proposition quoi qu'il en soit. (*Applaudissements.*)

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais en préambule vous rappeler que nous avons tous écouté hier avec beaucoup d'attention le discours d'adieu de Sandrine Burger. Elle était une conseillère municipale qui va beaucoup manquer à cette enceinte. Elle nous disait à quel point elle était désabusée par le peu d'efficacité de nos débats et la stérilité des discours et des débats que nous tenions au sein de cette enceinte. Je constate malheureusement qu'il ne nous a pas fallu plus de vingt-quatre heures pour retomber dans nos travers, et je le regrette sincèrement, puisqu'il nous faut aujourd'hui trois débats pour parler d'une piste cyclable le long des plus beaux quais du monde. Franchement, mais est-ce que nous sommes tombés sur la tête?

Nous estimons, au Parti démocrate-chrétien, que le statu quo n'est pas satisfaisant. Il n'est satisfaisant ni pour les piétons ni pour les cyclistes, puisque, comme je l'ai dit tout à l'heure, on observe que les cyclistes empruntent les trottoirs pour éviter de se mettre en danger sur la route, mettant ainsi en danger les piétons. Ce n'est pas acceptable et il n'y a pas 10 000 solutions... La solution est de créer des pistes cyclables et de séparer les flux. C'est précisément ce que demande cette proposition.

Le Parti démocrate-chrétien est tout à fait à l'aise ce soir avec sa position. Nous disons maintenant depuis un moment dans nos programmes électoraux que nous voulons encourager la mobilité douce. Eh bien, ce soir nous sommes cohérents avec notre programme, n'en déplaise à certains partis de droite. Et nous sommes également cohérents avec notre magistrat cantonal, puisque ce projet ne pourrait se faire sans l'accord du département cantonal des transports. Nous sommes donc parfaitement en phase. Le Parti démocrate-chrétien acceptera ce projet. (*Applaudissements.*)

M. Morten Gisselbaek (EàG). Mesdames et Messieurs, si vous circulez comme vous débitez, on comprend que ce soit difficile de cohabiter... On entend des mots, c'est extraordinaire... Si j'entends bien ce que dit la droite, elle veut des meilleures pistes cyclables que ce qui est proposé. C'est aussi ce que veut la gauche. Toujours est-il qu'on nous propose aujourd'hui un projet qui est bon...

Une voix. Non...

M. Morten Gisselbaek. ... jusqu'à l'entrée du Jardin anglais. Là les choses se corsent effectivement. C'est vrai, le dernier bout se corse dans le Jardin anglais. Des expériences sont menées actuellement sur le pont du Mont-Blanc et, nous le savons en votant cette proposition, la solution pour la traversée du Jardin anglais n'est pas définitive. Elle n'est pas dessinée, elle est encore à l'étude.

Une voix. Mais non!

M. Morten Gisselbaek. C'est ce qui est sorti de la commission où ce projet a été discuté. Avec cette proposition, on améliore la circulation sur un très grand bout, on sépare les flux. Alors on vient nous faire le coup de l'accident... Vous croyez bien entendu, Mesdames et Messieurs, que si on fait un pont qui traverse la rade il n'y aura jamais d'accident sur le pont? Combien croyez-vous qu'il y ait de morts dus aux véhicules à moteur dans la circulation? Entre 10 et 20 ces quinze dernières années, chaque année. (*Remarque de M. Bärtschi.*)

Le président. S'il vous plaît, un moment... Monsieur Bärtschi, vous n'avez pas à interpellier et à déranger l'orateur pendant qu'il intervient! Un peu de discipline...

M. Morten Gisselbaek. Il faut effectivement répondre à M. Bärtschi qui disait qu'il ne faut pas voir que ses petits avantages... Eh bien moi, oui, j'assume que je vais voir mes petits avantages. Je fais du vélo depuis cinquante ans dans cette ville et je vois très bien l'avantage que j'aurai en tant que cycliste ou en tant que piéton pour circuler sur la rive gauche.

Effectivement, nous demandons à M. le magistrat Pagani de continuer à étudier le projet d'ensemble. Est-ce qu'il va y avoir une passerelle, est-ce qu'il n'y en aura pas? L'expérience actuelle est-elle suffisante? Sera-t-elle positive ou pas? Nous le verrons, c'est à l'étude. Nous en tout cas nous faisons le pari qu'il vaut largement la peine de dépenser un peu plus de un million de francs pour améliorer plusieurs kilomètres de circulation dans Genève pour les cyclistes.

Bizarrement, une certaine droite s'excite, comme si on volait de la place aux bagnoles... Je ne sais pas pourquoi on se met dans cet état! Je ne comprends pas! (*Brouhaha.*) Ça n'enlève aucune place de parking, ça ne fait rien, ça crée des pistes cyclables mais tout le monde s'excite... Moi je propose qu'on s'excite un

Proposition: aménagement du U cyclable rive gauche

peu moins, qu'on fasse cette expérience qui est tout à fait raisonnable au niveau du coût, et nous verrons bien. Si c'est complètement raté, si c'est comme vous avez dit – je parle des mots que vous avez utilisés, je ne les répéterai pas... –, eh bien, nous en tirerons les conclusions. Je suis sûr que M. Pagani en tirera les conclusions, que ses services en tireront les conclusions.

En attendant, les solutions proposées aujourd'hui ont été dessinées par des ingénieurs de la circulation, des gens formés, des professionnels. Nous, aujourd'hui, nous disons qu'il faut leur faire confiance pour aller de l'avant, car nous sommes tous d'accord, Mesdames et Messieurs, qu'il faut améliorer la circulation des vélos – je l'ai entendu aussi sur vos bancs. Alors allons-y, acceptons cet objet le cœur léger et nous verrons. Si ça pose des problèmes, on les corrigera. C'est comme ça qu'on gère une ville, ça l'a toujours été et ça continuera de l'être.

M^{me} Patricia Richard (LR). Ce qui s'est passé avec M. Pagani pose la question de la confiance. Comment avoir confiance après ce qui s'est passé avec la brochure de vote? (*Exclamations.*) Concernant le travail des fonctionnaires, si vous réécoutez attentivement ce que j'ai dit, en aucun cas et à aucun moment je n'ai insulté les fonctionnaires, qui font le travail qu'on leur demande de faire. Je rappelle que ces messieurs-dames qui viennent régulièrement nous voir en commission sont l'extension de leur magistrat. Cela veut dire qu'ils font ce qu'on leur demande ou dit de faire, car dans n'importe quel travail vous avez un patron. Que fait un patron? Il donne un cahier des charges, il donne des ordres à son personnel. Il leur demande de faire ceci, de faire cela et de telle manière. Qui donne les ordres, qui dirige, qui écrit ce cahier des charges? C'est le patron. En l'occurrence c'est le magistrat, puisque nous ne sommes pas une entreprise mais une commune.

La personne dont j'ai dit qu'elle ne venait pas défendre ses dossiers avec vigueur, c'est le magistrat. La personne qui propose au Conseil administratif des projets que nous ne trouvons pas bons et qui ensuite nous les soumet, c'est le magistrat. Ce ne sont en aucun cas les fonctionnaires. Ils font un travail merveilleux, mais ils font un travail qu'on leur demande de faire. Ils essaient de composer entre le patron, le magistrat et avec ceux qui votent les crédits à la fin, c'est-à-dire nous. Ils font donc le travail que nous leur demandons. Ils le font au mieux de leur pouvoir, de leurs limites et de leurs moyens.

Maintenant, on l'a dit, le passage par l'arrière du Jardin anglais n'est pas un problème, car c'est un endroit où les piétons se rendent très peu. Le problème de la sécurité se pose au niveau de l'arrivée de ces vélos devant l'Horloge fleurée, même si ceux qui souhaitent continuer sur le pont du Mont-Blanc passent ensuite derrière. Une phase d'essai est encore en cours, mais on n'a pas encore

les résultats qu'on nous demande déjà de voter ce U cyclable, enfin la moitié du U cyclable puisqu'on n'a toujours pas l'autre. M. Pagani nous a répété à plusieurs reprises en commission qu'il nous la présenterait dans les mois qui viennent. Nous attendons...

Pour notre part, nous avons demandé en commission d'attendre d'avoir la suite. Si notre vote avait passé en commission, on aurait attendu deux, trois mois, et nous votions sur un projet peut-être un peu plus abouti, voire beaucoup plus, avec les résultats du test actuel sur le pont du Mont-Blanc, point! On vous a demandé à plusieurs reprises le renvoi de cet objet en commission de l'aménagement et de l'environnement, Monsieur Pagani – M. Scherb vous l'a demandé, M. Sormanni vous l'a demandé, je vous l'ai demandé... – afin que l'on puisse continuer de travailler sereinement. Non... Vous voulez à tout prix voter ce truc qui selon nous met les gens en danger.

Je vous rappelle plusieurs choses. On parle toujours des nuisances sonores... Nous en souffrons tous, on le sait, il y a des études. D'où viennent les nuisances sonores? (*Brouhaha.*) Demandez à n'importe quel habitant de la ville de Genève ce qui le dérange le plus actuellement sous ses fenêtres, il vous dira que ce sont les personnes qui rentrent la nuit ou celles qui parlent trop fort et qui sont alcoolisées devant les bars. Ils vous parlent des scooters, de ces nouveaux gros machins qui s'appellent T ou Vmax et qui font un boucan absolument infernal quand ils accélèrent. Ce n'est malheureusement pas de notre compétence, c'est de la compétence du Canton de réguler le bruit au niveau des pots d'échappement. Il y a bien sûr du travail à faire là, mais ce n'est malheureusement pas à nous de le faire, c'est au Canton.

Qu'est-ce qui fait également du bruit la nuit? Demandez à n'importe quelle personne qui vit sur une ligne de tram... Les nouveaux trams sont tellement lourds qu'on peut faire tout ce qu'on veut, il y a des vibrations et ça dérange encore à certains endroits dans les vieux immeubles. On va démolir tous les vieux immeubles, par exemple à la rue de la Servette, pour refaire des immeubles top niveau au niveau du bruit? Eh bien non, il y a des gens qui vivent malheureusement avec ce bruit jusqu'à 0 h 30. Et ça recommence malheureusement à 5 h 30 du matin...

Qu'est-ce qui fait encore du bruit? Les gens qui vivent aux arrêts de bus s'en plaignent, ce sont les bus. Je parle des bus, pas des trolleys... Les bus, quand ils démarrent, ça fait du bruit. Ils ont un moteur assez puissant, c'est normal, car ils transportent une centaine de personnes, c'est du poids. Ça, ça fait du bruit. Est-ce que les taxis font encore du bruit, est-ce qu'ils vous dérangent? (*Brouhaha.*) Eh bien non, les trois quarts des taxis, voire la totalité, sont des véhicules hybrides électrique/essence qui ne font plus de bruit. On les trouve même dangereux parce qu'on ne les entend pas arriver...

Proposition: aménagement du U cyclable rive gauche

Qu'est-ce qui est dangereux encore? Les vélos électriques rapides qui roulent à 45 km/h. On a régulé certains de ces *e-bikes* qui ont maintenant des plaques d'immatriculation... Résultat des courses, ces personnes-là roulent à 45 km/h sans permis. Je vous rappelle qu'à l'époque, quand les vélomoteurs étaient à la mode, ils avaient une plaque; on pouvait savoir qui était le détenteur. En plus de cela, on devait passer un permis. Ce n'est pas le cas pour les *e-bikes*, qui vont passer sur ces pistes. Autant alors faire des pistes complètement sécurisées, où les cyclistes ne rentrent pas en conflit avec les piétons!

Ce n'est pas actuellement ce qu'on nous propose dans ce projet. D'ailleurs, on parle d'écologie, mais je vous rappelle que les vélos électriques ont des batteries au lithium. A ma connaissance et d'après ce que j'ai entendu, le lithium est hyper-polluant. Après, c'est un débat d'idéologie...

Moi je respecte les cyclistes qui me respectent, c'est aussi simple que ça. Les trois quarts des gens demandent à ne pas être surpris par un cycliste. J'ai entendu une personne, assise dans cette enceinte pas très loin de moi, avec un petit ruban qui me disait qu'elle était dernièrement en train de marcher tranquillement, et boum... elle s'est fait rentrer dedans par un cycliste par l'arrière... Elle n'a rien vu, rien entendu, rien pu faire. Cela arrive de plus en plus souvent.

Quand on accepte ce genre de propositions qui ne sont pas abouties, ce sont les risques que l'on prend, et cela va du petit heurt à l'accident qui peut malheureusement être mortel. Les accidents mortels, nous n'en voulons pas et c'est pourquoi nous parlons du problème sécuritaire. Nous serions ravis que vous renvoyiez cet objet en commission. En tout cas, un projet comme celui-là, nous ne pouvons pas l'accepter. (*Brouhaha.*) Nous voulons attendre la fin de la concertation avec l'Etat. Je vous rappelle encore une chose. Vous avez voté à une majorité écrasante...

Le président. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale...

M^{me} Patricia Richard. Je suis en train de le faire, Monsieur le président...

Des voix. Ah!...

M^{me} Patricia Richard. Vous avez accepté à une majorité écrasante de supprimer le passage supplémentaire pour piétons que nous voulions faire à la sortie du parking du Mont-Blanc pour raison de sécurité. Alors soyez cohérents jusqu'au bout.

M. Pierre Gauthier (HP). On va revenir à notre sujet... En préambule, il est vraiment évident – j’aimerais le redire – que la solution pour la traversée du Rhône ou du lac n’est pas de faire passer les vélos par le pont du Mont-Blanc. Je crois que c’est absolument irréaliste de vouloir forcer les cyclistes à prendre ce pont du Mont-Blanc, alors que nous avons la possibilité de rejoindre la passerelle des Bergues en passant sous le pont justement. C’est d’une telle évidence que je ne comprends pas qu’on s’entête à faire cette bêtise.

Il faut tout de même se poser une autre question. On parle aujourd’hui d’un U cyclable qui est un peu amputé, et il me semble d’ailleurs que ce Conseil municipal avait accepté il n’y a pas très longtemps – quoique suffisamment pour que la réalisation se fasse ou en tout cas que l’on ait des projets – une motion qui demandait la liaison cycliste entre Rive et Bel-Air. Je ne sais toujours pas où ça en est...

Cela étant, continuons un peu notre itinéraire, car lorsqu’on voit l’embrouillamini inextricable que représente la traversée de la place Bel-Air à vélo, j’ai personnellement des doutes sur le résultat que l’on nous proposera pour la traversée de l’Horloge fleurie et du pont du Mont-Blanc. Je sais qu’il y a des adeptes des labyrinthes, mais enfin, là je crois qu’on a touché le fond...

En plus, cette proposition n’est absolument pas un U cyclable. C’est une escroquerie de nous dire que c’est un U cyclable. C’est un I avec un «point noir» sur le i. Il faut quand même appeler les choses par leur nom. Ce n’est pas un U cyclable. J’ai lu dans le rapport, comme tout le monde, je pense, qu’aucun des groupes n’était satisfait de ce projet. Alors franchement, il y a quelque chose qui ne joue pas...

D’autre part, M. Gaberell me l’a fait remarquer, j’ai fait une erreur d’appréciation. J’ai effectivement fait une erreur d’appréciation quant au passage pour piétons sur le quai Gustave-Ador. On nous promet que la signalisation réglerait tous les problèmes. Bon... Certains sont croyants, d’autres pratiquants. Moi je suis pratiquant, je ne suis pas croyant.

Hier, M^{me} Burger, on l’a rappelé, regrettait la mauvaise qualité des débats et aujourd’hui je constate que personne n’apprécie ce projet mais qu’il faut le voter quand même... Un collègue Vert m’a même dit qu’il était très heureux que le Parti démocrate-chrétien se rallie au projet, car cela apporterait de nouveaux électeurs à la mobilité douce. Je trouve personnellement que ces calculs politiques sont détestables, car ce sont justement ces petits arrangements qui font que la population s’éloigne de la politique. J’ai donc décidé – nous avons décidé avec mon collègue Stéphane – de ne pas sombrer dans ce travers. Si un projet est mauvais, il ne faut pas le voter, c’est tout. Avant de réaliser ce I cycliste, il serait peut-être bon de recenser et de supprimer d’abord tous les points noirs cyclistes qui existent dans la ville. Je peux vous dire qu’il y en a un certain nombre... Il ne sert à rien d’en fabriquer de nouveaux, on en a suffisamment...

Proposition: aménagement du U cyclable rive gauche

Par ailleurs, et puis ça c'est à la cantonade, je vais le dire, je crois que les électeurs de gauche ne sont pas tous cyclistes et que les cyclistes ne sont pas tous des électeurs de gauche. De la même manière, les automobilistes ne sont pas tous de droite et toutes les personnes de droite ne sont pas automobilistes. Je crois qu'il faut arrêter avec ce schéma complètement manichéen et parfaitement stupide. Depuis que c'est un droit constitutionnel, chacun a le droit de choisir son mode de transport indépendamment de ses opinions politiques.

Certes, le projet améliorera peut-être la circulation cycliste sur la rive gauche. Peut-être... Mais encore une fois, ce qu'on veut nous vendre comme un U-cycliste, ce trajet qui irait du quai du Mont-Blanc au quai Gustave-Ador en passant par le pont du Mont-Blanc et le Jardin anglais, n'est pas un U-cycliste; c'est la première barre de ce U, rien de plus. C'est une demi-mesure au mieux. Je pense que la mobilité mérite beaucoup mieux que ça. J'ai entendu tout à l'heure un orateur dire qu'il fallait le faire. Eh bien, je crois surtout qu'il ne faut pas faire n'importe quoi. Or, faire des demi-mesures, créer des points noirs, créer des problèmes, c'est faire n'importe quoi, ce n'est pas sérieux. Vouloir faire passer le trafic cycliste sur le pont du Mont-Blanc n'est pas sérieux. Vouloir que les cyclistes traversent l'esplanade de l'Horloge fleurie par une bande cyclable n'est pas sérieux.

Alors soyons sérieux et disons que la copie n'est pas tout à fait terminée et qu'il faut simplement la revoir. Plutôt que d'accepter un mauvais projet avec un I et un point noir sur le i, je pense qu'il faut simplement renvoyer ce projet en commission.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit M. Gaberell, il l'a dit nettement mieux que je n'aurais pu le dire, d'autant que la commission a effectivement maîtrisé le sujet.

J'aimerais simplement vous rappeler que c'est un objet inscrit au plan directeur communal. Si vous regardez bien, il a été accepté en 2010, ou même bien avant, à la quasi-unanimité de ce Conseil municipal puis il a été validé par le Conseil d'Etat. Nous avons tardé à réaliser ce projet de U cyclable parce qu'un certain nombre d'impondérables ont surgi, notamment les arbitrages budgétaires.

Cette piste est tout à fait sécurisée. Quand je vois le gymkhana que font certains cyclistes à 18 h pour remonter le quai Gustave-Ador et rejoindre la rampe de Vézenaz, je me demande s'il est mieux qu'ils le fassent dans le trafic ou, dorénavant, de le faire en bonne partie en site propre, en sécurité. Ils le font d'ailleurs déjà, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux... Si vous regardez bien, il y a des cyclistes qui prennent la piste cyclable descendante pour remonter et

qui se retrouvent nez à nez avec d'autres cyclistes... Je trouve donc que ce projet leur apporte au moins une sécurisation. Après, la question du Jardin anglais pose évidemment certains problèmes, et il y a ce nœud si j'ose dire devant ou derrière l'Horloge fleurie. Des essais seront réalisés, et je vous garantis que nous trouverons une solution avec les milieux cyclistes.

Le président. J'attends que tout le monde soit à sa place...

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 42 non contre 33 oui.

Mis aux voix, la première recommandation de la commission est acceptée par 43 oui contre 32 non.

Mis aux voix, la seconde recommandation de la commission est acceptée sans opposition (73 oui et 1 abstention).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 43 oui contre 32 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 343 100 francs, destiné aux travaux d'aménagement du U cyclable rive gauche.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 343 100 francs.

Proposition: aménagement du U cyclable rive gauche

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter une part des crédits d'études votés les 17 mai 2006 et 5 mai 2014 (50 000 francs de la PR-393 N° PFI 101.004.03 et 10 000 francs de la PR-1051 N° PFI 101.850.01), soit un total de 1 403 100 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2038.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Les recommandations sont ainsi conçues:

RECOMMANDATIONS

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif:

- temps supplémentaire pour les piétons;
- suppression du passage pour piétons en chicanes.

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

Le président. Nous passons aux objets dont vous avez accepté l'urgence...

6. Motion du 27 septembre 2017 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Albane Schlechten, Brigitte Studer, Uzma Khamis Vannini, Pascal Spuhler et Simon Gaberell: «Antennes, rayonnements et principe de précaution: protégeons la santé de nos enfants!» (M-1316)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la responsabilité des collectivités publiques concernant le principe de précaution, de prudence et de prévention au sujet de la santé des citoyen-ne-s, et particulièrement des enfants;
- que les recherches concernant les conséquences sur la santé de l'augmentation des ondes confirment que l'exposition des enfants et des jeunes augmente les risques de tumeur au cerveau (mise en garde de l'Académie américaine de pédiatrie)²;
- que la question de l'augmentation de la puissance du réseau (5G) est actuellement en discussion au Parlement fédéral;
- que la Ville de Genève, en tant que ville-centre, concentre les besoins en puissance des antennes, et donc les nuisances et les risques pour la santé des habitants et des habitantes, et particulièrement des enfants;
- que les effets potentiels sur la santé des champs magnétiques de très basse fréquence et les champs électromagnétiques de toute la gamme de fréquences sont de plus en plus présents et influencent de plus en plus notre environnement, suscitant des inquiétudes et des spéculations croissantes, et que tout le monde est aujourd'hui exposé, à des degrés divers, aux champs électromagnétiques dont les niveaux continueront d'augmenter avec les progrès de la technologie;
- que certaines entités publiques prennent déjà en considération les effets sur l'organisme d'une exposition prolongée aux rayonnements électromagnétiques émis par les antennes de téléphonie mobile;
- que la Ville de Paris s'est engagée depuis plusieurs années à prendre en compte les préoccupations de ses habitant-e-s vis-à-vis des ondes électromagnétiques («Charte relative à la téléphonie mobile»);
- qu'il existe une loi en France (loi Abeille) stipulant que les enfants doivent être protégés de l'exposition continue aux ondes, car leur organisme n'est pas encore mature;

¹ Annoncée, 2752. Motion d'ordonnement, 2800.

² Report of Partial Findings from the National Toxicology Program Carcinogenesis Studies of Cell Phone Radiofrequency Radiation in Hsd: Sprague Dawley® SD rats (Whole Body Exposures), disponible en ligne: <https://www.biorxiv.org/content/biorxiv/early/2016/05/26/055699.full.pdf>

Motion: exposition aux rayonnements électromagnétiques

- l'appel de Reykjavik sur la technologie sans fil dans les écoles (février 2017), le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de présenter un état de la situation concernant le développement des antennes sur son territoire et des enjeux à venir;
- de faire un état des lieux sur les mesures prises dans d'autres villes;
- de réaliser une étude concernant plus particulièrement l'exposition des écoles, crèches, jardins d'enfants et parcs publics;
- de proposer un règlement visant à introduire des normes de précaution aux alentours des écoles et des crèches;
- de communiquer à ce sujet aux familles et parents concernés par la santé de leurs enfants;
- de prendre toutes les mesures raisonnables pour réduire l'exposition aux champs électromagnétiques, notamment aux radiofréquences émises par les téléphones portables, et tout particulièrement l'exposition des enfants et des jeunes;
- en partenariat avec le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, étudier la possibilité qu'aucune connexion sans fil ne soit autorisée dans les bâtiments des institutions de la petite enfance et des écoles primaires;
- de prendre en compte ces questions dans la stratégie Smart City, annoncée dans les priorités du Conseil administratif de la législature 2015-2020.

Préconsultation

M. Alfonso Gomez (Ve). Le dépôt de cette motion a été motivé, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, par le fait que des discussions s'engagent sur cette question, et pas seulement au Parlement fédéral. Par ailleurs, des prestataires des télécoms demandent d'installer rapidement de plus en plus d'antennes 5G dans des centres urbains. La ville de Genève en tant que ville-centre concentre les besoins en puissance des antennes et donc les nuisances et les risques pour la santé de ses habitants et habitantes, particulièrement des enfants, qui sont de ce fait particulièrement exposés en ville de Genève. Les villes dans leur ensemble craignent donc la puissance de ces antennes, et c'est pourquoi elles s'y intéressent.

Je vous donne juste l'exemple de la Ville de Paris qui, depuis plusieurs années déjà, s'est engagée avec les entreprises qui fournissent les télécommunications à faire en sorte que ces antennes électromagnétiques ne soient pas installées à proximité des écoles – c'est la Charte relative à la téléphonie mobile – et il y a même une loi aujourd'hui en France, la loi Abeille, qui l'interdit.

Au niveau international, plus de 170 scientifiques de 37 pays demandent un moratoire sur le déploiement de la 5G jusqu'à ce que des études sérieuses et indépendantes des impacts sanitaires et environnementaux soient réalisables et réalisées sur le marché.

Face à ce rouleau compresseur de la technologie, de la technicité, devons-nous pour autant, en tant qu'entité responsable, en tant que Conseil municipal ignorer ces risques? Et comment pourrions-nous éventuellement les limiter? Tout comme les scientifiques que j'ai mentionnés précédemment qui ont de sérieuses préoccupations à ce sujet, le groupe des Verts est préoccupé par l'installation de ces antennes. Nous aimerions rapidement avoir une vision claire des risques encourus aujourd'hui pour la population, et c'est la raison pour laquelle nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de renvoyer rapidement cette motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 38 oui contre 26 non.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois qu'il est effectivement très important de faire le point sur cette situation, d'autant que j'ai reçu dernièrement – j'étais accompagné d'un fonctionnaire de l'administration très au courant de ces faits – une grande entreprise qui voulait savoir quelle était la position de la Ville de Genève en ce qui concerne ces installations d'antennes de téléphonie mobile. Jusqu'à maintenant, la Ville de Genève s'est contentée d'interdire toute antenne de téléphonie mobile sur ses bâtiments... (*Brouhaha.*) Je vois que ça n'intéresse personne...

M. Jean Rossiaud (Ve). Monsieur le président, on n'entend rien, faites votre boulot! (*Exclamations.*)

Le président. Monsieur Rossiaud, vous vous calmez... Continuez, Monsieur Pagani. (*Remarque de M. Rossiaud.*)

M. Rémy Pagani, maire. La politique de la Ville de Genève, que j'applique de manière consciencieuse depuis dix ans, consiste à interdire toute élévation d'antennes de téléphonie mobile sur les 800 bâtiments qui vous appartiennent, qui appartiennent à la collectivité publique. Je suis récipiendaire de préavis communaux que me soumet le Canton pour ce qui concerne l'installation de ces antennes de téléphonie mobile, mais je n'ai malheureusement pas de moyens

Motion: exposition aux rayonnements électromagnétiques

d'empêcher leur installation, d'autant que nous utilisons tous des téléphones portables. Il a été question dernièrement d'installer une antenne sur le bâtiment de la Haute école d'art et de design, qui va s'installer dans le groupe Quartet aux Charmilles. J'ai refusé l'installation, tout au plus donné un préavis défavorable comme à chaque fois qu'elles sont proches d'écoles, d'écoles primaires.

Cela dit, vous avez raison de le souligner, parmi les études qui ont été réalisées, Mesdames et Messieurs, il y en a une qui est certaine et qui concerne le fait de tenir le téléphone portable près de l'oreille – je mets en garde l'ensemble des téléspectateurs. Cette étude sortie cet été démontre très clairement que vos neurones peuvent être atteints, d'autant plus si on a affaire à des personnes âgées ou à des petits enfants. Je vous conseille donc, comme je le fait maintenant depuis dix ans, d'utiliser une oreillette ou d'avoir un fil qui permette d'utiliser des écouteurs. C'est extrêmement important, Mesdames et Messieurs, car ces études ont été retenues, comme d'ailleurs celles... (*Brouhaha.*) Monsieur de Kalbermatten, je m'excuse...

Le président. S'il vous plaît...

M. Rémy Pagani, maire. C'est important pour la santé de nos enfants! De la même façon que des études ont été retenues par les multinationales du tabac, certaines études qui concernent les effets de ces téléphones portables, et notamment ceux des ondes qu'ils produisent ou qu'ils réceptionnent, ont été retenues – elles le sont encore – ou sont discréditées. C'est pourquoi je me réjouis de faire le point avec vous et de vous apporter l'ensemble de ces études.

Inutile de dire que j'ai répondu à la personne qui était venue me demander si la Ville de Genève avait changé de politique en ce qui concerne l'implantation de ces antennes de téléphonie mobile que j'avais des consignes très strictes. Elles avaient d'ailleurs été établies depuis très longtemps, notamment par mes prédécesseurs M. Christian Ferrazino et M^{me} Burnand. Je vous remercie de votre attention et je vous propose de renvoyer cet objet à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Le président. J'attends que tout le monde soit en place... Vous constatez, Monsieur Rossiaud? (*Remarque de M. Rossiaud et exclamations.*)

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 45 oui contre 25 non (1 abstention).

7. Motion du 26 septembre 2017 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Patricia Richard, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Pascal Spuhler, Eric Bertinat, Sophie Courvoisier et Pierre Scherb: «Votation municipale annulée: pour que toute la lumière soit faite» (M-1313)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la décision de la Chambre constitutionnelle d'annuler la votation municipale du 24 septembre en raison d'irrégularités graves visant à influencer ou à fausser de manière essentielle le résultat du vote;
 - la volonté d'induire gravement le citoyen en erreur par cette tentative de manipulation;
 - la dissimulation de ces actes envers le Conseil municipal, malgré plusieurs demandes répétées envoyées au maire de Genève, M. Rémy Pagani, durant le mois d'août 2017;
 - la dissimulation d'un certain nombre d'éléments dans cette affaire;
 - le non-respect des décisions du bureau du Conseil municipal dans l'élaboration de la brochure de vote, ainsi que l'absence partielle de consultation du Conseil administratif par le maire;
 - la complicité active ou passive de la plupart des membres du Conseil administratif dans cette tentative malheureuse d'induire la population en erreur via la brochure de vote officielle;
 - que la rédaction de la brochure de vote a été soutenue par une majorité du Conseil administratif qui doit maintenant assumer sa coresponsabilité dans la présente situation;
 - la nécessité de faire toute la lumière sur cette affaire via l'audition des membres du Conseil administratif par la commission des finances,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:
- lui faire parvenir l'ensemble des procès-verbaux décisionnels, ainsi que la totalité des courriers/courriels internes et externes échangés sur cette affaire;
 - lui expliquer pourquoi il n'a rien fait pour empêcher le maire, M. Rémy Pagani, dans ses démarches pour tronquer la brochure de vote;
 - lui proposer une procédure de validation de la brochure de vote en adéquation avec la récente décision de la Chambre constitutionnelle;

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 2239. Motion d'ordonnancement, 2800.

Motion: de la transparence quant à l'annulation
de la votation municipale du 24 septembre 2017

- l'informer de l'ensemble des coûts occasionnés suite à cette affaire (organisation des votations, impression et conception de la brochure de vote, frais d'envoi, utilisation du Service juridique, etc.);
- demander à M. Rémy Pagani de rembourser à la Ville de Genève l'ensemble des frais occasionnés.

Préconsultation

M^{me} Patricia Richard (LR). Nous ne souhaitons pas que cette motion soit trop longtemps développée; nous souhaitons juste qu'elle parte en commission des finances afin que nous puissions enquêter sur la manière dont les choses ont été faites au niveau politique au sujet de cette brochure de votation. C'est tout ce que nous demandons. Nous ne sommes pas là pour juger pour le moment, nous sommes là pour savoir comment ça s'est passé.

Le président. J'attends que tout le monde soit en place... Monsieur Rossiaud, je vous en prie... (*Exclamations.*) Je rappelle à tous que les votes ont lieu dans la salle...

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 41 oui contre 31 non.

Le président. Personne ne demande la parole... Je vais faire voter les amendements déposés lors de la séance du 27 septembre 2017... Il y a aussi une demande de renvoi en commission si je ne m'abuse... Aux finances? Il est inutile dans ce cas de faire voter les amendements, puisqu'ils seront étudiés.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des finances est accepté par 47 oui contre 20 non (1 abstention).

8. Résolution du 17 octobre 2017 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Albane Schlechten, Daniel Sormanni, Pascal Spuhler et Patricia Richard: «Pour empêcher la sous-enchère de la sous-traitance sur les chantiers publics» (R-213)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- la responsabilité sociale des entités publiques dans la passation des marchés publics;
- une précarisation du travail dans le domaine de la construction par la multiplication des contrats temporaires;
- l’augmentation des contrats de sous-contractants employant un pourcentage toujours plus élevé de personnel temporaire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- n’accorder des contrats, dans la passation des marchés publics, qu’aux entreprises et à leurs sous-traitants n’ayant pas commis d’infractions à la convention collective de travail nationale de la construction (CCT) ou aux assurances sociales,
- n’accorder des contrats, dans la passation des marchés publics, qu’aux entreprises et à leurs sous-traitants s’engageant à ne pas employer plus de 10% de leurs effectifs en contrat temporaire sur les chantiers.

Préconsultation

Mise aux voix, l’entrée en matière sur la résolution est acceptée par 65 oui contre 6 non (1 abstention).

(La présidence est momentanément assurée par M. Eric Bertinat, premier vice-président.)

M. Morten Gisselbaek (EàG). Mesdames et Messieurs, j’interviens d’abord parce que je ne comprends pas très bien pourquoi on a fait une résolution. En général, on utilise une résolution pour demander au Conseil administratif de demander quelque chose à quelqu’un d’autre, si j’ai bien compris... *(Remarque.)* On ne demande rien...

¹ Annoncée et motion d’ordonnancement, 2801.

Une voix. On dit...

M. Morten Gisselbaek. Voilà, on dit... C'est juste quelque chose qu'on affirme, donc ce n'est pas très grave...

Je voulais cependant revenir sur les deux requêtes qui sont formulées. La première demande de «n'accorder des contrats, dans la passation des marchés publics, qu'aux entreprises et à leurs sous-traitants n'ayant pas commis d'infractions (...)». Je pense que vous pouvez faire confiance à M. Pagani qui est quand même un ancien syndicaliste. Par ailleurs, je le sais d'expérience pour avoir vu des collègues faire, il faut extrêmement beaucoup de papiers, de certificats et ainsi de suite, et il faut que les charges sociales soient payées avant d'avoir un mandat à la Ville de Genève. Ça ne me pose pas de problème qu'on renvoie cet objet à M. Pagani, mais je vous rassure sur le fait que tout est déjà fait. Il peut toujours y avoir de la triche sur les chantiers, des gens pas tout à fait honnêtes, mais ça se passe très bien globalement. En tout cas les services font ce qui est en leur pouvoir pour que ça se passe bien.

Deuxièmement, il est demandé de «n'accorder des contrats, dans la passation des marchés publics, qu'aux entreprises et à leurs sous-traitants s'engageant à ne pas employer plus de 10% de leurs effectifs en contrat temporaire sur les chantiers». Il me semble, d'une part, que ce n'est pas très bien exprimé, dans le sens où on ne sait pas si on parle des chantiers de la Ville de Genève ou de tous les chantiers. D'autre part, si on prend les petites entreprises qui ont cinq, huit, dix employés – pas les grandes et j'imagine qu'on parle des grandes... –, admettons que vous en ayez neuf, cela signifie que vous ne pouvez pas prendre un seul temporaire parce que vous en aurez plus que 10%. Si vous engagez un seul temporaire, vous ne pourrez donc plus avoir de mandat à la Ville de Genève.

Or, la réalité de ces petites entreprises, c'est ça: quand on décroche du travail, on a tout d'un coup du boulot pendant un, deux mois et on n'en a pas forcément autant le mois d'après. L'utilisation par des petites entreprises de temporaires se fait extrêmement régulièrement chez les patrons. Ce ne sont d'ailleurs pas des escrocs ni des gens qui essaient d'exploiter, ce sont juste des artisans qui essaient de bien faire leur boulot.

Si un jour vous décrochez tout d'un coup le mandat je ne sais pas de pincer les parquets du Grand Théâtre – il n'y a pas besoin d'être une énorme entreprise pour ça – ça donne peut-être deux mois de boulot à votre petite entreprise, deux mois au cours desquels il y aura besoin de plus de personnel, c'est pour ça qu'ils engagent. Mais deux mois plus tard, il n'y a plus de boulot, car un autre mandat n'aura pas forcément suivi. Par conséquent, les petites entreprises ont besoin de

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2017 (soir)
Résolution: respect de la convention collective
de la construction dans les chantiers publics

souplesse. Cela dit, pas plus tard qu'hier soir, M^{me} Rouillet proposait de passer au système des trois-huit pour le Grand Théâtre. Aucune entreprise n'est capable, Mesdames et Messieurs, de multiplier tout d'un coup son personnel par trois! On n'a pas comme ça des stocks d'ouvriers qu'on peut sortir des armoires!

Je veux bien qu'on renvoie cet objet en commission – c'est une résolution, ce n'est pas grave –, qu'on en tienne compte et qu'on fasse tout ce qu'on peut, en effet, pour empêcher le dumping, que des gens cassent les prix ou fassent des bénéfices exorbitants. Cela dit, si on appliquait vraiment ce qui est écrit là-dedans, cela veut dire en gros que plus aucune petite entreprise artisanale n'obtiendrait un mandat de la Ville de Genève. C'est la réalité des artisans, des petites entreprises, des petits entrepreneurs qui font leur boulot, qui le font bien, consciencieusement et sans penser ni à arnaquer la Ville ni qui que ce soit, pas plus que leurs employés. Je voulais faire cette remarque parce que cette voie me semble dangereuse. On imagine qu'il y a un aspect syndical là-dedans vis-à-vis des grosses entreprises; pour les petits artisans en revanche, ça peut être extrêmement dangereux, car ça peut les empêcher d'avoir des mandats.

M^{me} Astrid Rico-Martin (DC). Tout d'abord, je dois exprimer mon étonnement qu'une telle résolution parvienne devant cette enceinte, car il existe un accord intercantonal, des accords internationaux ou un règlement cantonal sur la passation des marchés publics et toutes ces réglementations sont applicables à la Ville de Genève en matière de marchés publics. Dès lors, cette résolution ne fait que reprendre des textes légaux qui sont obligatoires pour la Ville de Genève. Cela étant, si cette résolution est déposée devant notre enceinte, c'est qu'il existe un problème, c'est peut-être que la Ville de Genève n'applique pas strictement les règles en la matière et qu'une petite mise au point est nécessaire. (*Brouhaha.*)

En matière de marchés publics, il est important que le maître d'ouvrage s'assure en toutes circonstances que les entreprises respectent les règles d'adjudication, de l'adjudication à proprement parler jusqu'à la fin de l'exécution du contrat. Certains contrôles peuvent être entrepris en cours de contrat afin d'éviter de se retrouver dans des situations qui attisent les différends avec les différents syndicats et l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT). Le Parti démocrate-chrétien soutiendra donc cette résolution qui ne fait que reprendre les textes légaux, tout en exprimant son étonnement qu'elle soit effectivement nécessaire pour une collectivité à laquelle ces textes s'imposent.

Le président. Sauf à m'être trompé, je n'ai pas encore entendu de demande de renvoi en commission... La parole est à M. Genecand.

Résolution: respect de la convention collective
de la construction dans les chantiers publics

M. Adrien Genecand (LR). Alors vous l'aurez entendu de ma voix, Monsieur le président, car il est évidemment important de discuter de cette question à la commission des finances, et pour beaucoup de raisons. Premièrement, s'agissant de la première demande de la résolution, Monsieur Gomez – vous transmettez, Monsieur le président –, la moindre des choses est d'avoir l'honnêteté intellectuelle de ne pas répéter ce qui fait législation fédérale. Ce n'est pas comme s'il s'était réveillé et qu'il découvre un problème... Le législateur fédéral a déjà dans sa loi fédérale sur le travail au noir – nous avons donc dans notre loi – l'interdiction par exemple d'attribuer un marché à quelqu'un qui ne respecterait pas les conventions collectives de travail.

Moi, je n'ai pas de problème philosophique à vouloir ajouter du texte. Sauf que M. Gomez fait partie de ces gens qui pensent qu'on peut organiser l'économie jusqu'à la dernière virgule. Ça s'appelle le communisme... Moi je n'ai jamais compris le concept, Monsieur le président, mais vous transmettez à M. Gomez que j'ai compris sa volonté. Parce que franchement, quand on parle de ça...

Une voix. Il n'en faut pas beaucoup...

M. Adrien Genecand. Je pense, Monsieur le président, que c'est un débat très important. Parce que la convention collective du bâtiment, c'est 186 pages. Alors la vraie question dont ce délibératif devrait se préoccuper avant de délibérer sur quoi que ce soit est de s'assurer qu'il a lu l'essentiel de la loi cantonale et fédérale ou cette convention collective du travail (CCT) applicable aux métiers du bâtiment. Elle fait 186 pages... Je pense, Monsieur le président, mais je ne veux pas m'avancer, que la moitié de cette enceinte ne l'a pas lue, et c'est tout à fait normal. Je pense que cette enceinte n'a pas non plus à pousser pour que l'on intègre dans ces 186 pages les exceptions et les dérogations genevoises, les jours de congé par exemple, puisque le Jeûne genevois qui ne s'applique évidemment pas au niveau fédéral doit s'appliquer pour les travailleurs du bâtiment à Genève. Ce qui doit naturellement vous amener, Monsieur le président, à vous demander pourquoi on devrait se saisir au niveau de la commune, de la Ville de Genève, d'une question relative aux conventions collectives et du bâtiment.

Eh bien, Monsieur le président, la réponse est assez simple. M. Gomez n'est qu'une espèce de courroie de transmission malheureuse de ceux qui ont perdu la négociation. Le même qui nous explique qu'il est important de respecter le partenariat social – cet espèce de triumvirat extrêmement important en Suisse regroupant le patronat, le syndicat et l'Etat – revient par la bande une fois qu'il a perdu au niveau cantonal! Il revient par la fenêtre... Il a perdu au niveau cantonal, puisque cette question a été tranchée, alors la seule question restante qui est

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2017 (soir)
Résolution: respect de la convention collective
de la construction dans les chantiers publics

importante dans ce texte, Monsieur le président, est celle de savoir si oui ou non on accepte une limite maximale de 10% de travailleurs temporaires.

Franchement, Monsieur le président, il est ridicule d'avoir ce débat en séance plénière, car il est extrêmement compliqué de se représenter les enjeux du travail dans le bâtiment avec une limite à 10% pour tous les cas de figure que l'on peut imaginer, par exemple une entreprise qui aurait deux à quatre salariés et qui devra respecter le quota minimal d'un temporaire maximum. Car vous le comprendrez, Monsieur le président, ce que M. Gomez demande, c'est que les gens puissent, dans l'esprit des communistes, puisqu'il en est d'une certaine façon le représentant ce soir, se subdiviser en unités qui ne soient pas égales à l'unité d'une personne.

Il pense que l'être humain peut se subdiviser dans son travail, qu'on peut avoir après la décimale des gens qui vivent en 0,75%, en 0,35% ou en 0,15% – ça n'a aucune importance du reste, Monsieur le président, vous avez compris mon propos... M. Gomez fait partie de ceux qui pensent que le travail peut se subdiviser. Nous pensons que le travail est un enjeu beaucoup plus important que ça et qu'il mérite qu'on s'y intéresse un peu plus que sur la seule question de savoir si le Conseil municipal de la Ville de Genève peut l'attribuer et le répartir en fonction de ses desiderata.

Et moi je suis très choqué – vous transmettez à M. Gomez, Monsieur le président – de voir que des gens comme lui qui, à longueur d'année, nous expliquent que le partenariat social est important et, accessoirement, sur un autre plan, que les accords internationaux le sont aussi, se permettent de déposer une délibération, un, qui viole tous les accords internationaux que la Suisse s'est engagée à respecter, notamment ceux sur les marchés publics et, deux, que le marché intérieur n'a en gros pas d'importance, en d'autres termes qu'on peut sciemment violer la CCT, que quelqu'un qui à Schwytz n'aurait pas les mêmes conditions que nous et qui voudrait défendre un marché local ne pourrait pas le faire parce que M. Gomez a décidé qu'il y avait des barrières. C'est bien là l'enjeu du commerce en général. C'est bien là l'enjeu en général de ces défenses.

Moi je n'ai pas vraiment d'avis là-dessus... Je pense que l'air du temps veut qu'on soit beaucoup plus protectionniste et qu'on va vers quelque chose de beaucoup plus protectionniste en termes de travailleurs, en termes de commerce. Je n'ai pas de problème là-dessus... Simplement, il est très surprenant d'entendre encore aujourd'hui des gens prétendre que l'Organisation mondiale du commerce, c'est libéral alors que, si on prend juste cet accord de branche sur le commerce du bâtiment, on en est déjà à 186 pages – que je vous encourage vivement à lire ou à ne pas lire... –, à quoi s'ajoutent encore 15 ou 20 pages avec les adjonctions cantonales. On se rend assez vite compte que ce n'est pas du tout libéral. Quand un entrepreneur veut développer un chantier, il doit commencer

par se poser ces questions-là. Et je vous passe l'accord sur la loi sur le marché intérieur, je vous passe l'Accord sur...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal...

M. Adrien Genecand. Je vous remercie, Monsieur le président... Je vous passe l'Accord intercantonal sur les marchés publics et autres. Malheureusement ou non, il se trouve que ce sera traité par les Chambres, Monsieur Gomez – vous transmettez, Monsieur le président –, alors je pense que vous êtes très présomptueux de vouloir faire semblant de régler cette question pour les quelques détails qui ont déjà été réglés au niveau cantonal par un accord tripartite entre les syndicats, l'Etat et les privés.

(La présidence est reprise par M. Jean-Charles Lathion, président.)

M. Alfonso Gomez (Ve). Cela fait plaisir de temps en temps de se faire traiter de bolchevique par un représentant du patronat... Vous dites que je suis la «courroie de transmission» des syndicats... Je le prends comme un compliment, Monsieur Genecand, et je vous en remercie. Prenez comme un compliment le fait que nous vous considérons au même titre comme une courroie de transmission du patronat et de la banque...

Je réponds maintenant plus sérieusement à ce qui vient d'être dit. Tout d'abord, en effet, c'est un projet de résolution, et nous demandons qu'il soit renvoyé directement au Conseil administratif. On nous dit que tout est réglé dans la loi. C'est totalement faux, car la loi ne règle absolument pas les contrats d'employés temporaires sur les chantiers, pas plus que ceux des sous-traitants. Cela part de plusieurs constats qui ont été faits par les organisations syndicales, les affreuses organisations syndicales, à la suite d'un certain nombre de dénonciations pour licenciements abusifs. C'est vrai que le syndicat Unia – et pas le patronat – a remarqué que certains chantiers concentraient des taux de 60% d'employés sous contrat temporaire. Et c'est assez simple, pourquoi?

Certes, il y a une CCT, il faut la respecter. Mais pas seulement dans la lettre, également dans l'esprit. Si vous aviez lu cette CCT, vous sauriez qu'à 60 ans certains travailleurs, les maçons, peuvent bénéficier d'une retraite pleine. C'est marqué dans la CCT, c'est marqué dans la loi! Or, quel est l'esprit de certains patrons aujourd'hui? Eh bien, à 59 ans et demi, ces travailleurs sont licenciés, de sorte qu'ils ne sont plus, Messieurs, au bénéfice de cette retraite qui est pourtant prévue dans la CCT.

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2017 (soir)
Résolution: respect de la convention collective
de la construction dans les chantiers publics

Alors quand nous insistons sur le fait que notre municipalité – et nous la félicitons – doit respecter et faire respecter la CCT, ce n'est pas seulement dans la lettre, c'est également dans l'esprit. Or, un certain nombre d'employeurs, Monsieur le président, ont oublié l'esprit et beaucoup d'entre eux, enfin quelques-uns, veuillez m'excuser, ont également oublié la lettre. Cela se constate bien sûr sur des chantiers privés mais également sur des chantiers parapublics. On l'a constaté dans certains chantiers à Meyrin, dans le quartier de l'Etang... On l'a constaté, c'est vrai, dans certains quartiers à Vernier. Il s'agissait de contrats privés, et le Conseil administratif de Vernier a réagi immédiatement, car les entités publiques ont des moyens de pression.

C'est de ça, Mesdames et Messieurs, que je vous demande aujourd'hui de vous préoccuper, de cette catégorie sociale que sont les maçons, qui ont les conditions de travail les plus difficiles, raison pour laquelle la CCT indique qu'ils doivent prendre leur retraite à 60 ans. Ces gens-là sont de plus en plus précarisés. Un certain nombre de patrons – et les entités publiques doivent se préoccuper de ça – licencient ces travailleurs avant l'arrivée à 60 ans. C'est pratique!

Vous me donnez des leçons sous prétexte que tout cela est dans la loi! Eh bien non, Monsieur, vous transmettez, Monsieur le président, ces pratiques ne sont malheureusement pas illégales! Mais elles sont moralement inadmissibles.

M. Adrien Genecand (LR). Ce n'est pas vrai...

M. Alfonso Gomez. Il n'est pas illégal de faire des contrats temporaires pour un certain nombre de personnes, et je vous mets au défi de me trouver ça dans la loi!

Pour le reste, je la connais peut-être aussi bien que vous, Monsieur et, je vous rassure, si je n'ai pas lu l'ensemble de la CCT, j'ai pris contact avec des gens qui l'ont lue, qui l'ont travaillée, qui l'ont négociée. Oui, les entités publiques doivent laisser les partenaires sociaux régler les questions sociales; cela étant, quand le débat social est au point mort parce qu'une des parties refuse la CCT et la remet même en cause – allez samedi à Lausanne si vous ne me croyez pas, et vous verrez ce que les maçons présents vous diront lundi sur la renégociation de la CCT –, eh bien, il est de la responsabilité des entités publiques, du Conseil municipal d'accepter cette résolution.

Non seulement parce que c'est un message que nous donnerions évidemment au Conseil administratif qui, j'en ai l'intime conviction, est dans cette droite ligne, dans son ensemble du reste – je suis d'ailleurs un peu étonné que certains groupes ne veuillent pas la voter – mais aussi parce qu'elle adresse un message à certains partenaires sociaux qui, aujourd'hui, dans l'esprit et dans la règle, violent cette CCT. C'est ce que je vous demande aujourd'hui, Mesdames et Messieurs,

car cette résolution engage ces entités publiques. Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de la renvoyer directement au Conseil administratif.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste, M. Adrien Genecand étant le dernier intervenant. Je passe la parole à M. Pascal Holenweg.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Monsieur le président. Je crois qu'il faut savoir gré à M. Genecand de nous avoir ouvert les yeux sur les intentions réelles cachées, dissimulées, subversives de l'auteur de la résolution. Je suppose aussi que les cosignataires du projet de résolution, à savoir ma camarade Albane Schlechten et mes camarades ou pas camarades Daniel Sormanni, Pascal Spuhler et Patricia Richard, partagent les mêmes intentions suspectes que celles qui sont attribuées à M. Gomez et qu'ils sont aussi des bolcheviques masqués qui essaient de célébrer le centième anniversaire de la Révolution russe et du putsch bolchevique en essayant de nous faire croire qu'en soutenant le processus conventionnel et qu'en défendant le respect des conventions collectives leur intention réelle est d'arriver au communisme. Le communisme par la convention collective, c'est une innovation... «Les perspectives sont plus belles que jamais», disait le camarade Léon Nicole. En votant cette résolution, nous allons donc avancer sur la voie glorieuse du communisme.

Plus sérieusement, que demande la résolution? Elle ne demande rien, en fait. Une résolution est une prise de position du Conseil municipal. Le Conseil administratif n'a qu'à la recevoir si le Conseil municipal l'accepte, mais le Conseil municipal ne demande au Conseil administratif rien d'autre que de l'écouter. L'avantage de la résolution, c'est qu'elle n'a pas à être traduite par autre chose que par sa propre diffusion. Le désavantage, c'est qu'elle ne se traduit pas précisément par des décisions et des rapports du Conseil administratif.

Par cette résolution, le Conseil municipal estime que le respect des conventions collectives et des lois existantes qui, jusqu'à preuve du contraire et jusqu'à ce qu'on nous le révèle aujourd'hui, n'étaient pas des lois particulièrement staliennes en Suisse, doit être l'un des critères d'attribution des travaux dont la Ville de Genève est le maître d'œuvre. C'est ce qui est demandé là.

Si cette résolution est proposée, c'est aussi parce que des cas récents d'entreprises qui avaient confié une partie de leurs travaux à des sous-traitants qui sont en infraction avec les conventions collectives, et sont connus pour l'être, ont été révélés à Genève. Le dernier cas dont je me souviens a impliqué la Fondation Emma Kammacher, qui confie la construction de logements sociaux à une entreprise qui avait sous-traité une partie de ses travaux à une autre entreprise dont

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2017 (soir)
Résolution: respect de la convention collective
de la construction dans les chantiers publics

elle ne savait pas qu'elle agissait régulièrement en violation de la convention collective et à laquelle, lorsqu'elle l'a appris, elle a retiré le mandat de sous-traitance.

Ces cas-là ne sont pas systématiques, ils sont tout de même assez réguliers; ils le sont suffisamment pour qu'il soit utile que le Conseil municipal de la Ville de Genève, c'est-à-dire l'instance délibérative d'une collectivité publique qui est quand même le maître d'un certain nombre d'ouvrages importants, se soucie du respect des conventions collectives et le cas échéant du respect même de la loi.

Nous soutiendrons le renvoi de cette résolution au Conseil administratif. Il ne me paraît pas indispensable, en effet, de la faire étudier longtemps en commission des finances, puisqu'il ne s'agit que d'une résolution du Conseil municipal, lequel n'a rien d'autre à demander au Conseil administratif que d'être écouté. Encore une fois, si on pouvait réaliser le communisme par convention collective et par négociation tripartite, je suppose qu'on y serait depuis longtemps et que personne ne s'en plaindrait. Il se trouve que ce n'est pas le cas, cette résolution est typiquement sociale-démocrate, disons typiquement partenariat social, il n'y a rien de particulièrement audacieux ni subversif dans le fait de demander à la Ville de Genève de se soucier du respect des conventions collectives. Les conventions collectives sont là pour être respectées ou alors elles ne valent rien. Et si elles ne valent rien, alors il faut tout faire passer par la loi, ce que jusqu'à présent et jusqu'à preuve du contraire le patronat de ce pays a toujours refusé.

Nous vous invitons donc à accepter telle quelle cette résolution, qui devient ainsi une prise de position du Conseil municipal. Le Conseil administratif dont nous savons le souci qu'il a de respecter les prises de position du Conseil municipal aura à cœur de respecter celle-ci comme il respecte toutes les autres.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous soutiendrons évidemment cette résolution qui va dans le sens de tout ce que nous déclarons et que nous avons soutenu jusqu'ici. Je crois que la responsabilité sociale des entreprises est très importante. C'est quand même assez amusant, Monsieur le président, car M. Gomez m'a proposé de signer cette résolution, et je l'ai signée. Mais il a dit aussi, ce n'est pas si vieux, à propos de la motion M-1242 du Mouvement citoyens genevois actuellement en commission des finances, que nous devrions la retirer parce que tout est réglé en Ville de Genève, que la Ville est très vigilante par rapport à cette problématique, qu'il n'y a pas de problématique de dumping salarial. Et il a dit également, quand je lui ai parlé du projet «responsabilité solidaire» accepté à la commission des finances et ici en séance plénière, que ce n'était pas du tout un problème de dumping salarial, que ça n'avait rien à voir. Alors c'est assez amusant de voir qu'ils ont envie d'enfoncer quelques portes ouvertes...

Résolution: respect de la convention collective
de la construction dans les chantiers publics

Cela étant, ce n'est pas si mal de faire cette déclaration, car je pense que c'est important de régulièrement maintenir la pression et d'être très attentif à ces problématiques. Si un certain nombre d'entreprises jouent le jeu dans ce canton, il n'y a aucun problème, il y en a un certain nombre d'autres qui ne jouent pas le jeu, qui sous-traitent et dont le sous-traitant sous-traite. A la fin, on a au mieux des travailleurs frontaliers, ou pire (*exclamation*) eh oui... des travailleurs détachés qui viennent d'Europe. On a donc des entreprises qui ne respectent rien et qui paient ces gens à des salaires indignes! Au point qu'il est même indigne de les prononcer ici... Par conséquent, c'est important qu'un certain nombre de pressions soient maintenues en permanence.

D'ailleurs, puisqu'on parle de la responsabilité solidaire des entreprises, c'est dommage que M^{me} Salerno soit sortie...

Une voix. Non, non...

M. Daniel Sormanni. Ah, elle est là, c'est bien... J'aimerais bien savoir où en est ce projet de responsabilité solidaire! On m'a dit qu'il était bloqué pour l'instant au département des constructions et de l'aménagement... mais il serait intéressant de le savoir pour que ce projet que nous avons accepté dans cette enceinte à une très large majorité puisse entrer en application. Il est à mon sens importantissime si on peut dire comme ça pour lutter contre cette problématique des entreprises qui ne respectent pas les conventions collectives ou les usages quand il y en a. Je crois qu'il y a un minimum de choses à faire, et ce projet est un des instruments pour lutter contre le dumping salarial. Ce n'est peut-être pas suffisant, mais c'est un des instruments et on doit y être extrêmement attentif. J'aimerais donc bien avoir des réponses en ce qui concerne cette proposition du Conseil administratif PR-1074 en matière de responsabilité solidaire, afin de savoir où on en est.

Nous accepterons évidemment cet objet-ci. C'est une résolution, c'est une résolution... C'est une déclaration du Conseil municipal; cela étant, elle a l'avantage de mettre «sous pression», entre guillemets. Je sais que la Ville de Genève fait d'énormes efforts pour essayer d'éviter ces dérapages, mais il est vrai, on l'a relevé tout à l'heure, et je serai peut-être une fois en trente ans d'accord avec M. Holenweg, qu'il arrive parfois qu'on ne sache pas tout simplement.

On a beau faire des contrats à rallonge, en béton en disant que le sous-traitant doit être annoncé et qu'on doit le savoir à l'avance de façon à pouvoir le contrôler, eh bien souvent cette disposition n'est pas tout à fait respectée. Une sous-traitance, une double sous-traitance, ça dérape... Et le temps qu'on s'en aperçoive il est parfois trop tard. Et parfois on peut aussi arrêter le mandat et changer de mandataire.

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2017 (soir)
Résolution: respect de la convention collective
de la construction dans les chantiers publics

Il faut donc rester vigilant. Alors je le redis, j'aimerais avoir une réponse en ce qui concerne la responsabilité solidaire.

Le Mouvement citoyens genevois acceptera cette résolution pour lutter contre le dumping salarial et les entreprises qui vont chercher inutilement de la main-d'œuvre autre part – en France et ailleurs – alors qu'il y a des gens qui cherchent du travail à Genève, où il y a plus de 15 000 chômeurs, je vous le rappelle.

M^{me} Astrid Rico-Martin (DC). J'aimerais préciser mes propos de tout à l'heure. Cette résolution, comme son nom l'indique, est une résolution. Elle est interprétée par le Parti démocrate-chrétien comme une invitation pour la Ville de Genève à être plus attentive. Nous ne sommes pas complètement d'accord sur la limite de 10% ni sur le fait d'interdire à outrance les sous-traitants, puisque cette interdiction de la sous-traitance n'est pas possible.

Le règlement sur la passation des marchés publics (RMP) autorise la sous-traitance à certaines conditions et son interdiction n'est simplement pas viable pour la simple et bonne raison que les projets de construction et les adjudications se font des années à l'avance et qu'on ne sait pas exactement à quel moment l'entreprise interviendra sur le chantier. Or, l'entreprise doit pouvoir répondre au contrat qu'elle a conclu, même si elle s'est engagée sur plusieurs chantiers qui se dérouleraient en parallèle. C'est ma première remarque.

Je tiens ensuite à préciser que l'OCIRT, qui est quand même l'organe en charge de la surveillance du respect des droits des travailleurs, publie des listes d'entreprises qui sont en infraction. Ces listes sont consultables, très complètes et les employés de l'OCIRT sont très réactifs... La Ville de Genève peut donc simplement consulter ces listes.

Je tiens également à préciser que la convention collective qui est indiquée dans la résolution n'est pas l'unique document qui atteste de la bonne foi des entreprises. Il existe les attestations délivrées par l'OCIRT, et d'autres CCT permettent également d'attester de la bonne foi des entreprises et du respect des règles de protection des travailleurs. Le but des marchés publics est d'assurer une saine concurrence et de garantir la protection des travailleurs. Ce but peut actuellement être atteint par le biais des lois en vigueur si on leur accorde la vigilance nécessaire.

Je tiens aussi à rectifier une précision qu'ont apportée mes collègues à ma gauche. Les maçons ne sont pas les seuls à être affectés par les problématiques de sous-traitance, de dumping salarial. Les entreprises d'échafaudages, les plâtriers, les peintres, toutes les entreprises présentes sur les chantiers sont affectées par cette problématique.

Résolution: respect de la convention collective
de la construction dans les chantiers publics

Le Parti démocrate-chrétien invite notre Conseil administratif à être très vigilant sur le respect des normes en matière de marchés publics. Cette résolution l'invite à le faire, dès lors nous préconisons son renvoi au Conseil administratif.

M. Adrien Genecand (LR). Pour le groupe libéral-radical, il n'y a rien à inviter... Nous n'estimons pas qu'il soit raisonnable... Enfin, il est vrai qu'étant donné les affaires assez récentes et la mise sous enquête de notre maire préféré, il pourrait être de bon ton d'inviter l'exécutif à respecter la loi... La première demande de cette résolution nous invite simplement à respecter la loi fédérale et je ne fais pas partie de ceux qui pensent qu'il est de bon ton d'inviter le Conseil administratif à respecter la loi. Je pense que notre mandat va un peu au-delà. Du coup, il est intéressant de se demander pourquoi M. Alfonso Gomez a décidé que nous ne devrions pas engager d'entreprises qui ont plus de 10% de travailleurs temporaires.

Je pense, Monsieur le président, qu'il est extrêmement intéressant de se poser cette question-là étant donné que M. Gomez a décidé de la poser devant ce Conseil et de faire voter cet objet sur le siège, tout en rappelant quelques préceptes assez fondamentaux. Premièrement, il faut malheureusement constater que la gauche municipale qu'il représente se fait un grand plaisir de nous expliquer que le dialogue social est important, essentiel mais que, quand ce dialogue aboutit, comme c'est le cas au niveau cantonal entre l'Etat, le secteur privé et les syndicats, à un règlement qui interdit à une entreprise d'avoir 20% et plus de travailleurs temporaires, elle veut passer par la fenêtre... C'est extrêmement emblématique, car les mêmes qui nous exposent à longueur d'année l'importance du dialogue social sont souvent les premiers à le fouler à bras-le-corps sans aucune vergogne alors qu'un accord cantonal dit que c'est 20% et pas 10%. Cela mérite d'être dénoncé.

Pourquoi 20%? Quand vous êtes le patron d'une entreprise et que vous avez un ou deux salariés, c'est peut-être important de le rappeler, ah c'est quand même extrêmement compliqué, en été par exemple, de ne pas engager un temporaire mais d'en engager plutôt une fraction. C'est le principe du communisme... Dans l'esprit de M. Gomez et de M. Holenweg, qui en sont des héritiers – que j'apprécie beaucoup par ailleurs, mais des héritiers extrêmement nostalgiques –, l'économie peut toujours à la fin se répartir par fractions. (*Remarque de M. Holenweg et rires.*) C'est-à-dire qu'on peut toujours l'organiser, envisager par exemple qu'un travailleur temporaire soit une fraction. Une fraction de temporaire pourrait être un tiers de maçon... Vous savez, moi j'ai aussi un cousin qui est un tiers de maçon... C'est-à-dire qu'on lui a dit: «Est-ce que tu veux candidater? Peut-être que tu seras un excellent tiers de maçon et, si tu es bon, tu pourras peut-être être un demi-maçon ou un demi-quartier-maître de qualité.» Ça c'est l'économie

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2017 (soir)
Résolution: respect de la convention collective
de la construction dans les chantiers publics

selon la gauche, sa gauche de salon évidemment. C'est le communisme caché, une espèce de folie dans laquelle on peut organiser le travail temporaire ou le travail à durée indéterminée.

Ce qui m'inquiète vraiment, Monsieur le président, c'est que M. Gomez ait pensé un instant qu'il réglerait les problèmes du travail temporaire qui sont, je pense, extrêmement importants, en fixant un quota, alors qu'on l'a longuement discuté au niveau cantonal. A mon avis, c'est un problème malsain et connu qui concerne des entreprises qui viennent sur notre territoire, qui prennent un mandat, qui le règlent avec des travailleurs temporaires et qui s'en vont sans avoir payé les cotisations sociales.

Mais, Monsieur Gomez – vous transmettez, Monsieur le président –, le fait de fixer 10% plutôt que 20%, comme c'est déjà en vigueur dans le règlement cantonal, ne change absolument rien. Je suis certain que les gens malfaisants s'organiseront au-delà de notre frontière pour donner des contrats à durée indéterminée, de sorte qu'on se retrouvera dans la même situation qu'aujourd'hui. On se demandera ce qu'il faut interdire en fait et on dira qu'il faut interdire le travail de ceux qui viennent d'au-delà de la frontière, qui ne paient pas les charges sociales, qui ne sont pas de chez nous. (*Brouhaha.*)

Et c'est là où c'est extrêmement piquant, Monsieur le président, et je tiens à saluer nos collègues du Mouvement citoyens genevois et de l'Union démocratique du centre qui se battent pour ça à longueur d'année, notamment contre des gens comme M. Gomez. Parce que, sur un cas comme ça, il va se retrouver exactement dans le caca... Il a le nez dans le caca, Monsieur le président, et c'est particulièrement rigolo puisque ce qu'il demande, c'est de fermer les frontières notamment aux travailleurs étrangers. Et il le demande de façon tellement maladroite et ridicule qu'on arrivera finalement à la seule résolution qui soit absolument logique ou efficace. Et cela consistera à dire: «Eh bien, non, vous ne pouvez pas aller sur le marché local.» C'est en contradiction totale avec la loi sur le marché intérieur, sur la liberté de commerce – et c'est là où ça me choque en tant que libéral... Mais bon, ça fait malheureusement quelques années que tout cela est perdu.

Cela étant, c'est très rigolo de pouvoir arbitrer entre les Verts qui font semblant de faire de la décroissance et une partie de l'électorat qui pense que le travail local doit être donné aux locaux. Car les mêmes qui nous expliquent que c'est absolument honteux d'avoir des règlements qui favorisent l'emploi local nous disent aujourd'hui que l'enjeu est de faire semblant que le quota de 10% de travailleurs temporaires est un vrai enjeu. Cela n'a strictement aucune importance, Monsieur le président.

Le président. Vous devez conclure...

Résolution: respect de la convention collective
de la construction dans les chantiers publics

M. Adrien Genecand. Je vais le faire... La première demande de la résolution de M. Gomez est absolument absconse parce que la loi fédérale sur le travail au noir et celle sur les marchés publics le demandent déjà; la deuxième est déjà nulle parce que le RMP a fixé le taux des effectifs sous contrat temporaire à 20% dans le cadre d'un partenariat entre le privé, les syndicats et les entreprises. Mais évidemment, comme souvent à gauche en Ville de Genève, on passe par la petite porte et on vient redemander autre chose, quand on a perdu quelque chose au niveau cantonal dans le cadre du fameux dialogue et du fameux partenariat social qu'on se plaît à louer. (*Exclamation.*)

Le président. Vous devez conclure...

M. Adrien Genecand. Je vais le faire, Monsieur le président... C'est très piquant, car les Verts et probablement une majorité de gauche de ce parlement se retrouvent à louer les thèses qu'ils dénoncent à longueur d'année...

Le président. Vous avez épuisé votre temps de parole, Monsieur Genecand...

M. Adrien Genecand. ... le fait que les travailleurs étrangers ne soient pas les bienvenus sur ce territoire.

Le président. La liste étant close, je passe à la dernière personne inscrite, M. Rémy Pagani. (*Brouhaha.*) On attend que tout le monde se soit calmé... (*Brouhaha.*) On se calme... On n'est pas là pour faire une partie de ping-pong, on est là pour traiter un sujet. Allez-y, Monsieur Pagani...

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que M. Genecand a fait de la rhétorique... C'est juste pour défendre un peu M. Gomez, car je crois que tous ceux qui ont écouté M. Genecand comprennent bien que c'est de la pure rhétorique au sens grec, noble du terme, qui vise à inverser les éléments. Quand les Grecs faisaient de la rhétorique, ils étaient peut-être un peu plus explicites que M. Genecand, toujours est-il que le système est le même: on prend un argument, on le retourne et ça met l'adversaire furax.

Cela dit, Mesdames et Messieurs, j'aimerais juste rappeler deux ou trois petites choses qui me paraissent essentielles dans ce débat. Certains me le reprochent, j'ai exercé pendant vingt ans l'activité de secrétaire syndical dans la fonction publique

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2017 (soir)
Résolution: respect de la convention collective
de la construction dans les chantiers publics

comme dans le privé. Le débat sur les constructions me concerne directement; cela étant, s'agissant de la sous-traitance et du travail temporaire, il ne faut pas oublier de considérer que 40% des employés de ce canton – et il y en a des milliers – sont «contrôlés» entre guillemets, puisqu'ils sont soumis à des conventions collectives ou à des contrats-types de travail. Mais ça n'intéresse pas M. Genecand... Je trouve pourtant que c'est important de le savoir, cela signifie que 60% des salariés de ce canton n'ont pas de convention collective et ne sont donc soumis à aucun règlement. Je prends juste le cas des secrétaires. Il y a dix ans, une secrétaire qui pratiquait quatre langues était payée 6000 à 7000 francs. Aujourd'hui, avec quatre langues, elle est payée 4000 ou 5000 francs parce qu'il y a de la sous-enchère salariale – c'est évident – et que des contrats temporaires sont signés.

Les emplois d'agences temporaires, et je suis dans le sujet, prolifèrent depuis l'ouverture du marché du travail. C'est ça le véritable problème que vous soulevez et qui est essentiel. Tant que nous n'aurons pas réglé ce problème-là, Mesdames et Messieurs, que je dénonçais il y a quinze ans déjà au moment des accords bilatéraux, nous ne réglerons pas le problème de la sous-traitance et du travail temporaire, c'est impossible. A mon avis, ça devrait être comme en France, les syndicats – ou même les patrons puisque les patrons sont soumis à la même concurrence – devraient à eux seuls pouvoir déclencher l'extension des conventions collectives ou l'instauration par les autorités d'un contrat-type de travail. Ça se fait en France de manière systématique; malheureusement, ça ne se fait pas en Suisse. Mais ça devra venir un jour parce que, tant que ça n'est pas le cas, certains travailleurs voteront pour qui vous savez – il n'y a pas besoin de vous faire un dessin – pour protéger ce qu'ils croient être leurs droits et que d'autres utilisent afin de mettre en place des valeurs qui ne nous sont pas très chères et qui ne sont pas démocratiques. C'est le cas en ce moment en Autriche par exemple. Voilà ce que je pensais en tant que syndicaliste.

Je répondrai maintenant en tant que magistrat. Alors c'est étonnant, Mesdames et Messieurs, parce qu'on me demande deux choses, et je ferai acte de soumission. On me demande d'abord de respecter la loi. A ce sujet M. Genecand a tout à fait raison en ce qui concerne les marchés publics, les contrats-types, la passation des marchés publics, il n'y a pas de problème. Mais on me demande aussi d'aller au-delà, c'est-à-dire de tordre un peu le bras à la loi. Le RMP autorise jusqu'à 20% de sous-traitance dans le bâtiment, mais on me demande de descendre à 10%.

Mesdames et Messieurs, on fait ça toutes les semaines, on «distribue» entre guillemets du travail pour près de 150 millions tout déduit, disons 130 millions nets mais avec des revenus supplémentaires que l'on va chercher à droite et à gauche. Je ne me vois pas ouvrir demain de telles soumissions. Si je le faisais et que je dise: «Non... non... Monsieur, vous avez 20% de sous-traitants, je vous recale...», je peux vous dire que les juges qui m'ont soutenu jusqu'à maintenant

Résolution: respect de la convention collective
de la construction dans les chantiers publics

pour l'attribution des marchés publics se feraient immédiatement un plaisir de me tomber dessus, comme ils s'en sont fait plaisir lorsque j'ai fait des erreurs d'évaluation. Vous me demandez de pratiquer des choses illégales, je ne le ferai pas. (*Brouhaha.*)

Par contre, je ferai en sorte d'être encore plus attentif au niveau de l'attention que nous portons à cette question. M^{me} la conseillère municipale du Parti démocrate-chrétien dit qu'on peut aller chercher les informations auprès de l'OCIRT. A ma demande, l'OCIRT nous envoie systématiquement depuis dix ans la liste des entreprises en infraction qui sont mises à ban. Je vous ai expliqué la dernière fois que j'étais un peu mal à l'aise avec ces mises à ban parce qu'elles sont confidentielles et que je n'ai donc pas d'argumentaire à faire valoir. Ça me pose un petit problème. Toujours est-il que j'assume là aussi, Monsieur Genecand, parce que c'est le rôle d'un magistrat, de prendre des risques. De temps en temps j'en prends aussi, j'assume de mettre à ban des entreprises et de faire la même chose que l'OCIRT sans avoir forcément de biscuits dans ma besace.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je ferai bien évidemment droit à votre demande tout en respectant la loi et en prenant de temps en temps quelques risques parce que je pense que les métiers du bâtiment ont besoin de cette protection. Ce sont d'ailleurs, je le dis très clairement, ceux qui se sont le plus protégés, car ils ont depuis des années des relations partenariales avec des patrons respectueux de leur travail et de leurs compétences. (*Brouhaha.*) Les syndicats se sont organisés avec l'ensemble des travailleurs, y compris tous ceux que nous accueillons sur nos terres, y compris les Espagnols.

Mis aux voix, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est accepté par 54 oui contre 20 non (2 abstentions).

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- n'accorder des contrats, dans la passation des marchés publics, qu'aux entreprises et à leurs sous-traitants n'ayant pas commis d'infractions à la convention collective de travail nationale de la construction (CCT) ou aux assurances sociales,
- n'accorder des contrats, dans la passation des marchés publics, qu'aux entreprises et à leurs sous-traitants s'engageant à ne pas employer plus de 10% de leurs effectifs en contrat temporaire sur les chantiers.

- 9. Motion du 27 septembre 2017 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Alfonso Gomez, Anne Carron, Pascal Spuhler, Patricia Richard, Rémy Burri, Daniel Sormanni, Pascal Holenweg, Yasmine Menétrey, Marie-Pierre Theubet, Morten Gisselbaek, Jean-Luc von Arx, Michel Nargi, Pierre Gauthier et Jean Rossiaud: «Pour un soutien des autorités de la Ville de Genève à la grande marche pour la paix reliant New Delhi à Genève en 2020 (Jai Jagat 2020)» (M-1318)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la mise sur pied d’une plate-forme internationale réunissant des personnes de tous horizons, sur tous les continents, qui a pour objectif de réunir et engager les différents peuples, de manière globale, concrète et durable, en faveur de la paix;
- le fait que cette initiative culminera par une marche en faveur de la paix qui partira en 2019 de New Delhi en Inde et terminera son parcours à Genève en 2020, le 21 septembre, Journée internationale de la paix des Nations unies;
- le fait que Genève s’est distinguée par des actions visant à préserver la paix ou pour limiter le nombre de victimes (Conventions de Genève protégeant, lors des conflits armés, les civils, membres d’organisations humanitaires, blessés ou prisonniers de guerre, ce dès 1864);
- le rôle de Genève, plate-forme mondiale des droits humains, qui accueille sur son territoire le deuxième siège de l’Organisation des Nations unies, mais également les sièges du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l’homme et de nombreuses organisations gouvernementales et non gouvernementales;
- l’honneur fait à la Ville de Genève et au Canton de Genève d’être le point d’orgue d’une immense campagne internationale qui se conclura sur son territoire en octobre 2020 mais qui a d’ores et déjà commencé en Inde et en divers points du globe;
- la constitution progressive d’un réseau de communes européennes s’engageant à soutenir la campagne Jai Jagat 2020;
- le devoir et la responsabilité pour la Ville de Genève d’assurer le meilleur accueil et la plus grande sécurité, sur son territoire, de toute initiative pacifique de portée internationale;
- la portée symbolique d’un tel événement ayant lieu sur le sol genevois,

¹ Annoncée, 2752. Motion d’ordonnement, 2801.

Motion: accueil de la marche de la Paix à Genève en septembre 2020

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à prêter son concours pour l'accueil des délégations de la marche de la Paix (Jai Jagat 2020), partie de New Delhi en 2019, qui arrivera à Genève en septembre 2020, à l'occasion de la Journée internationale de la paix des Nations unies;
- à soutenir le tenue des divers événements qui auront lieu du 21 septembre au 2 octobre 2020 dans le cadre de cette manifestation;
- à faciliter, en concertation avec le Canton de Genève, la coordination et la répartition de l'hébergement des délégations qui seront présentes à l'occasion de cet événement;
- à informer les autorités fédérales de cet événement et à solliciter leur concours, notamment pour faciliter l'attribution de visas provisoires aux quelque 5000 personnes, en provenance du monde entier, qui sont attendues à cette occasion.

Préconsultation

Le président. J'ai M^{me} Khamis Vannini sur ma liste...

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Uzma...

Le président. Uzma, vous êtes motionnaire? Non...

M^{me} Marie-Pierre Theubet. C'est Jean Rossiaud qui doit causer...

Le président. M. Jean Rossiaud n'est pas motionnaire non plus? Merci aux huissiers d'actualiser les tableaux au niveau de la technique. Madame Arlotti, vous avez la parole...

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). Merci, Monsieur le président. J'avais préparé un discours mais je vais laisser tomber. Nous demandons le renvoi direct de cet objet au Conseil administratif. Je profite pour annoncer, étant donné que j'ai la parole, qu'à l'occasion de la présence à Genève, la dernière semaine du mois de novembre, de Rajagopal, l'un des initiateurs de cette marche, nous organisons plusieurs événements dont une rencontre publique le 26 novembre. Vous y serez bien sûr tous invités, et je vous donnerai d'autres informations prochainement. (*Brouhaha.*)

Motion: accueil de la marche de la Paix à Genève en septembre 2020

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 61 oui contre 1 non (2 abstentions).

Le président. La parole n'est pas demandée... M. Rémy Pagani veut s'exprimer...

M. Rémy Pagani, maire. On est sur l'affaire de Monsieur...

Le président. On est sur cette motion concernant la marche...

M. Rémy Pagani, maire. Oui, voilà... Juste pour vous dire, Mesdames et Messieurs, qu'il est prévu que je le reçoive comme maire ou en votre nom... (*Exclamations.*) Nous réservons donc un bon accueil à cette motion.

Le président. Merci, Monsieur Pagani, vous êtes un homme remarquable et remarqué...

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 55 oui contre 7 non (2 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à prêter son concours pour l'accueil des délégations de la marche de la Paix (Jai Jagat 2020), partie de New Delhi en 2019, qui arrivera à Genève en septembre 2020, à l'occasion de la Journée internationale de la paix des Nations unies;
- à soutenir la tenue des divers événements qui auront lieu du 21 septembre au 2 octobre 2020 dans le cadre de cette manifestation;
- à faciliter, en concertation avec le Canton de Genève, la coordination et la répartition de l'hébergement des délégations qui seront présentes à l'occasion de cet événement;

Motion: implanter trois terrains de beach-volley au parc des Franchises

- à informer les autorités fédérales de cet événement et à solliciter leur concours, notamment pour faciliter l’attribution de visas provisoires aux quelque 5000 personnes, en provenance du monde entier, qui sont attendues à cette occasion.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

10. Motion du 17 octobre 2017 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Emmanuel Deonna, Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Albane Schlechten, Alfonso Gomez, Jean-Philippe Haas, Souheil Sayegh et Daniel Sormanni: «Trois terrains de beach-volley au parc des Franchises» (M-1320)¹.

PROJET DE MOTION

La Ville de Genève propose des cours de volleyball et de beach-volley pour jeunes durant les vacances d’été. Trois associations de beach-volley organisent régulièrement de l’initiation tout public, des cours, des camps et des tournois: le Volley Jeunesse Genève Sud (VJGS), le Beach-Volley Club Vernier Genève et l’Association genevoise de volleyball. Il n’y a actuellement pas de terrain de beach-volley sur la rive droite en ville de Genève, pour un sport qui est en pleine expansion, de pratique facile, non-genré, et qui crée, là où il est pratiqué, une ambiance conviviale qui renforce les liens sociaux.

Considérant:

- que le beach-volley est un sport accessible, mixte, peu coûteux et créateur de liens sociaux;
- le succès du projet de formation et d’intégration par le sport durant les cinq ans passés sur le terrain vague à l’avenue Henri-Golay par le Beach-Volley Club Vernier Genève;
- le fait que l’actuel emplacement des terrains à l’avenue Henri-Golay va laisser place à de nouveaux logements. Ces terrains doivent donc rapidement trouver un nouvel emplacement d’accueil d’ici à janvier 2018;

¹ Annoncée et motion d’ordonnancement, 2804.

Motion: implanter trois terrains de beach-volley au parc des Franchises

- le fait qu'un club de sport associatif créé et dirigé par des jeunes (Beach-Volley Club Vernier Genève) gère actuellement les terrains de l'avenue Henri-Golay et s'est engagé à continuer à le faire à l'avenir, pour autant qu'un espace puisse être identifié dans le secteur;
- l'image directrice du parc des Franchises, réalisée et validée en 2015 par le Canton et la Ville de Genève, identifiant une bande active dédiée au sport dans ce parc;
- la densification du quartier de la Concorde et le manque criant d'installations sportives pour les jeunes;
- que lors du comité de pilotage d'octobre 2016 du grand projet Châtelaine, Canton et Ville de Genève ont validé leur engagement dans la valorisation de ce parc,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de s'engager à implanter rapidement les terrains de beach-volley, sur le point d'être supprimés de l'avenue Henri-Golay (hiver 2018), dans le parc des Franchises, afin que les habitant-e-s et les clubs qui le désirent puissent continuer à pratiquer ce sport au cœur des quartiers densifiés du grand projet Châtelaine.

Préconsultation

M. Grégoire Carasso (S). Très brièvement, nous proposons de renvoyer ce texte signé par la plupart des groupes si ce n'est tous en commission des sports, afin d'étudier cette belle proposition. Elle consiste à déplacer trois terrains de beach-volley qui sont actuellement installés en marge de l'avenue Henri-Golay dans le quartier de la Concorde. Dans la mesure où ce terrain-là va faire l'objet de construction de logements et que le bilan après cinq ans de cette activité dans cet espace frontière entre Vernier et Genève est juste excellent tant du point de vue des habitants, de l'association de jeunes qui l'anime que de celui des autorités, il est proposé dans ce beau projet de la pérenniser dans le parc des Franchises. Je n'en dirai pas plus, je vous propose simplement de renvoyer ce texte en commission des sports.

Le président. On attend M. Rossiaud... Je crois qu'il n'est pas là. (*Rires.*) Vous êtes d'accord que je lance quand même le vote...? (*Rires.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 54 oui contre 13 non.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des sports est accepté par 54 oui contre 14 non.

11. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

12. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu les interpellations écrites suivantes:

- IE-49, de *M. Sylvain Thévoz*: «Utilisation abusive de l'espace public: une manière de faire la guerre aux pauvres?»;
- IE-50, de *M. Sylvain Thévoz*: «Utilisation abusive de l'espace public: quels critères appliquent les agent-e-s de la police municipale?».

13. Questions écrites.

Néant.

Le président. Nous avons terminé nos travaux. Je vous souhaite une excellente rentrée dans vos foyers et une bonne nuit.

Séance levée à 22 h 45.

SOMMAIRE

1. Exhortation	3206
2. Communications du Conseil administratif	3206
3. Communications du bureau du Conseil municipal	3206
4. Questions orales	3206
5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 novembre 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 343 100 francs destiné aux travaux d'aménagement du U cyclable rive gauche (PR-1208 A). Troisième débat	3207
6. Motion du 27 septembre 2017 de M ^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Albane Schlechten, Brigitte Studer, Uzma Khamis Vannini, Pascal Spuhler et Simon Gaberell: «Antennes, rayonnements et principe de précaution: protégeons la santé de nos enfants!» (M-1316)	3228
7. Motion du 26 septembre 2017 de M ^{mes} et MM. Simon Brandt, Patricia Richard, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Pascal Spuhler, Eric Bertinat, Sophie Courvoisier et Pierre Scherb: «Votation municipale annulée: pour que toute la lumière soit faite» (M-1313)	3232
8. Résolution du 17 octobre 2017 de M ^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Albane Schlechten, Daniel Sormanni, Pascal Spuhler et Patricia Richard: «Pour empêcher la sous-enchère de la sous-traitance sur les chantiers publics» (R-213)	3234
9. Motion du 27 septembre 2017 de M ^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Alfonso Gomez, Anne Carron, Pascal Spuhler, Patricia Richard, Rémy Burri, Daniel Sormanni, Pascal Holenweg, Yasmine Menétrey, Marie-Pierre Theubet, Morten Gisselbaek, Jean-Luc von Arx, Michel Nargi, Pierre Gauthier et Jean Rossiaud: «Pour un soutien des autorités de la Ville de Genève à la grande marche pour la paix reliant New Delhi à Genève en 2020 (Jai Jagat 2020)» (M-1318)	3250

10. Motion du 17 octobre 2017 de M ^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Emmanuel Deonna, Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Albane Schlechten, Alfonso Gomez, Jean-Philippe Haas, Souheil Sayegh et Daniel Sormanni: «Trois terrains de beach-volley au parc des Franchises» (M-1320).....	3253
11. Propositions des conseillers municipaux	3255
12. Interpellations	3255
13. Questions écrites	3255

Le mémorialiste:
Ramzi Touma